ANTICORRUPTION

Le ministre Dutil nomme Robert Lafrenière à la tête de l'UPAC

Page A 5

LIBYE

Hillary Clinton veut un vote à l'ONU aujourd'hui

Page B 6

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CII N° 58 ◆ LE JEUDI 17 MARS 2011 1,09$ + TAXES = 1,24$

Bellemare relance les hostilités

Il somme Charest de produire ses factures d'avocat dans le litige privé qui les a opposés

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Craignant d'être le seul à avoir réellement payé ses avocats de sa poche dans le litige privé qui l'a opposé au premier ministre, Marc Bellemare a sommé Jean Charest de produire les factures de son avocat, hier, lors d'une entrevue au *Devoir*.

Marc Bellemare

Il en va de l'*«éthique du premier ministre»* et de la *«responsabilité du citoyen»* Charest, a tranché l'ancien ministre. *«Je trouve ça normal que les citoyens du Québec sachent que ce litige privé-là, entre Jean Charest et moi, était véritablement un litige privé»*, a lancé M. Bellemare.

Le différend entre les deux hommes semblait s'être apaisé depuis qu'ils s'étaient désistés de leur poursuite mutuelle au début du mois. À la suite des allégations de M. Bellemare des mois de mars et avril 2010, Jean Charest, à titre de citoyen, avait — en parallèle au déclenchement de la commission Bastarache —

VOIR PAGE A 10: **LITIGE**

MENACE NUCLÉAIRE : LE RÉACTEUR 4 SURCHAUFFE À SON TOUR

DAMIR SAGOLJ REUTERS

Des soldats japonais traversent les ruines de la ville de Kamaishi. Le travail des secouristes dans les zones touchées par le séisme et le tsunami est maintenant compliqué par le froid et la neige.

La patience des Japonais s'épuise

Alors que les étrangers évacuent la région de Fukushima, les critiques contre la gestion de crise des autorités se multiplient

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les signes d'impatience quant à la gestion de la crise nucléaire se multiplient au Japon alors que les «pompiers du nucléaire» essuient revers sur revers dans leurs tentatives de refroidir les réacteurs de la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, surchauffés en raison de la panne du système de refroidissement causée il y a six jours par le séisme et le tsunami.

Des hélicoptères de l'armée japonaise ont déversé jeudi matin une grande quantité d'eau sur les réacteurs 3 et 4 afin de refroidir les barres de combustible qui menacent d'entrer en fusion. Les CH-47 Chinook ont largué à quelques reprises des milliers de litres d'eau sur les réacteurs endommagés. Les autorités envisageaient également jeudi en matinée d'utiliser des camions-citernes avec canon à eau pour arroser le réacteur 4.

D'autre part, la compagnie exploitant la centrale Fukushima-Daiichi, Tokyo Electric Power (Tepco), a fait savoir que

VOIR PAGE A 10: **JAPON**

■ **Des scénarios nucléaires géopolitiquement variables, page A 7** ■ **Tepco, une mauvaise élève à la bonne réputation, page A 7**
■ **L'éditorial de Josée Boileau, page A 8** ■ **Le séisme n'a pas ébranlé la confiance des agences de notation, page B 1**

MATHIEU BÉLANGER REUTERS

QUÉBEC

L'enjeu des retraites au cœur du budget

■ **À lire en page A 3**

INDEX

Annonces	B 5
Avis publics	B 4
Bourse	B 2
Décès	B 5
Météo	B 7
Mots croisés	B 7
Sudoku	B 8
Télévision	B 9

29e Festival international du film sur l'art

Sur la route avec Yourcenar

Le beau film *Sur les traces de Marguerite Yourcenar*, de la documentariste québécoise Marilú Mallet, ouvre ce soir le bal du 29e Festival international du film sur l'art, qui roulera à Montréal jusqu'au 27 mars. Ce lancinant *road-movie* suit les pérégrinations d'une femme complexe, érudite, curieuse, une écrivaine majeure du XXe siècle.

ODILE TREMBLAY

La passion des cinéastes demeure la porte sacrée vers les œuvres de liberté et de sensibilité. *Sur les traces de Marguerite Yourcenar* est né d'un coup de cœur littéraire de Marilú Mallet pour la romancière des *Mémoires d'Hadrien*, au style classique et épuré, à l'érudition immense. Elle découvrit en 1985 au Pérou cette biographie imaginaire de l'empereur romain, chef-d'œuvre de cette grande dame de la littérature, alors depuis cinq ans première femme élue à l'Académie française. Sa prose l'éblouit, d'où la plongée dans l'œuvre tout entière, les biographies, les témoignages sur elle.

La Québécoise Marilú Mallet a quitté son Chili natal après le coup militaire de Pinochet en 1973. Elle nous a donné plusieurs beaux films, dont l'intimiste *Journal inachevé* (1983) sur sa trajectoire entre les langues et les cultures et *La Cueca sola*, retour en 2003 sur les conséquences de cette dictature à travers le témoignage de veuves chiliennes.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La réalisatrice Marilú Mallet a éprouvé un coup de cœur pour l'œuvre de Marguerite Yourcenar.

Marilú Mallet se sentait des connivences avec Marguerite

VOIR PAGE A 10: **FIFA**

JUSTICE

Ottawa reconnaît l'inutilité de deux de ses projets de loi

Il n'y aura aucun coût supplémentaire parce que les peines en découlant seront identiques aux peines actuelles

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement de Stephen Harper a reconnu hier qu'au moins deux de ses projets de loi en matière de justice ne serviront strictement à rien. Les peines de prison qui en découleront seront identiques à celles qu'imposent déjà les tribunaux, avouent les conservateurs.

Le gouvernement fait cet étonnant aveu dans un volumineux document de près de 1000 pages déposé hier au Parlement et consulté par *Le Devoir*. Ce document constitue la réponse des conservateurs aux demandes de l'opposition qui exige depuis plusieurs mois de connaître le coût des multiples projets de loi resserrant la justice criminelle.

La semaine dernière, le président de la Chambre des communes a déclaré que le gouvernement avait traité le Parlement avec mépris en ne lui fournissant pas ces estimations. Les informations déposées hier ont été jugées insuffisantes par l'opposition, qui affirme être plus susceptible que jamais de conclure qu'il y a eu outrage au Parlement, augmentant d'autant les chances d'une élection printanière.

VOIR PAGE A 10: **INUTILE**

Stéphanie Lapointe,
auteure-compositrice-interprète
et comédienne,
porte-parole de la Francofête 2011

SOIRÉE DES MÉRITES ET DES PRIX FRANCOPUB 2011

« Le français, pour agir ensemble » : c'est sur ce thème que se déroule, du 4 au 27 mars, la 15e Francofête, organisée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) et ses partenaires, dont le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Au programme de cette célébration du français et de la francophonie : la Soirée des Mérites et des prix Francopub, qui a eu lieu le 10 mars, à Montréal. Plusieurs distinctions y ont été décernées à des organisations et à des personnes qui ont fait rayonner la langue française dans leur milieu.

BRAVO AUX LAURÉATS!

PRIX CAMILLE-LAURIN

M. Edgar Fruitier

M^me Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; M^me Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF; M. Edgar Fruitier, comédien, musicologue et animateur.

MÉRITE HOMMAGE

M^me Lola Le Brasseur

M. Fernand Daoust, ex-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ); M^me Lola Le Brasseur, directrice du Service de la francisation de la FTQ; M. Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ; M. René Roy, ex-secrétaire général de la FTQ et membre de l'Office.

MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA PME

Conception Génik

M^me Marthe Courtemanche, présidente du Réseau Affaires Plus et membre du jury; M^me Chantal Tessier (au nom de Conception Génik), conseillère en francisation, OQLF; M^me Danielle Ferland, directrice générale adjointe de la francisation et du traitement des plaintes, OQLF.

MÉRITES DU FRANÇAIS AU TRAVAIL, DANS LE COMMERCE ET DANS L'ADMINISTRATION

LANGUE DU TRAVAIL ET DU COMMERCE – ENTREPRISE

Cogirès (Hôtel Château Laurier Québec)

M. Gilles Dulude, membre de l'OQLF; M^me Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF; M. Alain Girard, président-directeur général de Cogirès (Hôtel Château Laurier Québec); M^me Anita Caron, conseillère en francisation, OQLF.

COMITÉ DE FRANCISATION – ENTREPRISE

Les Systèmes Cisco Canada

M^me Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF; M^me Marie-Claude Du Perron, conseillère en francisation, OQLF; M^me Johanne Kemp, directrice des processus d'affaires – Francisation Québec, Les Systèmes Cisco Canada; M. Jean-Claude Ouellet, vice-président aux ventes et aux opérations de l'Est du Québec, Les Systèmes Cisco Canada; M^me Francine Lapointe, traductrice, chargée de projet, Les Systèmes Cisco Canada; M. René Roy, membre de l'OQLF.

LANGUE DU TRAVAIL ET DES SERVICES – MINISTÈRE OU ORGANISME DE L'ADMINISTRATION

Centre local de développement de la Matapédia

M^me Danielle Ferland, directrice générale adjointe de la francisation et du traitement des plaintes, OQLF; M^me Johanne Caron, adjointe administrative, Centre local de développement de la Matapédia; M^me Diane Tremblay-Audet, chef du Service de la francisation des entreprises et des bureaux régionaux, OQLF; M. Jacques Gosselin, sous-ministre responsable de l'application de la politique linguistique et membre de l'OQLF.

MÉRITES DU FRANÇAIS DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

JEUX ET LUDACTICIELS

Ubisoft Divertissement pour le jeu vidéo *Splinter Cell : Conviction*

M. André d'Orsonnens, président du conseil d'administration de l'Alliance numérique; M. Salim Ward, conseiller en francisation, OQLF; M. Unai Gomes, spécialiste technique – Localisation, Ubisoft Divertissement; M. Émeric Le Jouan, chargé de projet – Localisation, Ubisoft Divertissement; M. Martin Bergeron, chargé des relations publiques et porte-parole de l'OQLF.

APPLICATION LOGICIELLE – PETITE ET MOYENNE ORGANISATION

Alogient pour son système de gestion de contenu *Caméléon 5*

M. Pierre Chadi, directeur régional de Microsoft pour le Québec; M. François Desrochers, vice-président au développement des marchés, Alogient; M. Jean-François Rioux, président d'Alogient; M. Jérôme Mirc, directeur technique, Alogient; M. Azim Mandjee, conseiller en francisation des technologies de l'information, OQLF.

SITE INTERNET – PETITE ET MOYENNE ORGANISATION

QA International, division des Éditions Québec Amérique, pour le site Ikonet

M^me Nicole Martel, présidente-directrice générale de l'Association québécoise des technologies; M^me Martine Pudesto, directrice éditoriale, QA International; M^me Caroline Fortin, vice-présidente de QA International; M. Patrice-Guy Martin, président-directeur général du Réseau Action TI.

Le jury a décerné une mention Coup de cœur à l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française pour son site Internet.

SITE INTERNET – GRANDE ORGANISATION

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers pour son extranet *Cyberclient*

M. Yanick Morin, rédacteur, Industrielle Alliance; M^me Dominique Gauthier, réviseure-traductrice, Industrielle Alliance; M^me Dorynne Pageau, conseillère en francisation, OQLF; M. Jean-François Ferland, journaliste, *Direction informatique*.

APPRENTISSAGE EN LIGNE

Ellicom et AXA Canada pour la formation *Transfert du capital intellectuel : vecteur de performance*

M^me Hélène Soulard, directrice des communications, La Financière Sun Life; M. Hugues Foltz, président-directeur général d'Ellicom; M. Jean-Philippe Bradette, vice-président aux solutions de formation, Ellicom; M^me Sylvie Bourassa, directrice du développement d'affaires et des relations avec la clientèle, CEFRIO.

MÉRITES EN FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

PERSONNE IMMIGRANTE NON FRANCOPHONE

M. Nanda Lal Bastola

M^me Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; M. Nanda Lal Bastola, bénévole au Cégep de Saint-Jérôme.

PERSONNE ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

M^me Hélène Riberdy

M^me Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; M^me Hélène Riberdy, bénévole au Centre régional d'éducation et de développement international de Lanaudière (CREDIL).

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL OU COMMUNAUTAIRE

Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin

M. Marc Côté, enseignant au programme Français +; M^me Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; M^me Katherine Audet, intervenante sociale et agente de développement du programme Français +.

ENTREPRISE

Holiday Inn Sélect Montréal Centre-ville

M^me Magalie Raymond, directrice des ressources humaines, Holiday Inn Sélect Montréal Centre-ville; M^me Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; M^me Li Chen Chang, employée de l'hôtel et étudiante du cours de français.

LES PRIX FRANCOPUB

GRAND PRIX FRANCOPUB 2011

La publicité radio *Ma vie en désordre* de Canal D
M. Éric Chavagnac, rédacteur de l'agence **BOS** (absent)

M. Cédric Audet, concepteur-rédacteur, agence BOS; M. Hugo Léger (au nom de M. Éric Chavagnac), directeur de création, agence BOS; M. Pascal Henrard, homme de mots.

PRIX FRANCOPUB – BOURSE SERGES-TOUGAS

La campagne télé *En peu de mots* de Réno-Dépôt

M^me Danièle Tremblay, Fondation du cancer du sein du Québec et conjointe du regretté Serges Tougas; M. Francis Lévesque, directeur artistique, agence St-Jacques Vallée Y & R; M^me Julie Desrochers, conceptrice-rédactrice, agence St-Jacques Vallée Y & R; M. Hubert Sacy, associé principal, agence Bleublancrouge.

PRIX FRANCOPUB – PRIX DU PUBLIC

La campagne *Ouvrir la télé* de TV5
M. Nicolas Boisvert, concepteur-rédacteur de l'agence **Ig2** (absent)

M^me Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF; M^me Hélène Bélanger (au nom de M. Nicolas Boisvert), coordonnatrice des prix Francopub, OQLF; M. Guy Bertrand, premier conseiller linguistique, Société Radio-Canada.

Financière Sun Life
Microsoft
Antidote
SONY
leRobert
Larousse
xerox
Québec Amérique
Best Buy
Canon
hp
marcel didier
Ulysse
Les Éditions de l'Homme
Office québécois de la langue française
Québec
Avec la participation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Un nouvel ordre mondial
Made in China ?
www.pum.umontreal.ca

ACTUALITÉS

Bijouterie Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876
ROLEX
Vente et service

Un chantage éhonté

MICHEL DAVID

Le phénomène est connu depuis longtemps: en raison des majorités écrasantes qu'il recueille dans les circonscriptions de l'ouest de Montréal, le PLQ doit obtenir environ six points de plus que le PQ dans l'ensemble du Québec pour former le gouvernement.

Jean Charest en avait lui-même fait la douloureuse expérience aux élections de novembre 1998. Malgré une pluralité de voix, les libéraux s'étaient morfondus pendant encore quatre ans et demi. Désireux de régler le problème une fois pour toutes, il avait promis d'instaurer un mode de scrutin proportionnel le jour où il prendrait le pouvoir. Benoît Pelletier a fait de louables efforts, mais c'était compter sans l'opposition des députés, aussi bien libéraux que péquistes, qui avaient jadis fait échouer le projet de René Lévesque.

Pour les stratèges de tous les partis, les intentions de vote des francophones, qui déterminent l'issue de toutes les élections, constituent la donnée fondamentale dans les sondages. Si les régions sont si courtisées, c'est avant tout parce qu'elles sont peuplées essentiellement de francophones.

Dans cette perspective, on comprend facilement que la possibilité d'enchâsser dans la loi le principe que les circonscriptions rurales pourraient contenir beaucoup moins d'électeurs que les circonscriptions urbaines, comme le propose le PQ, n'a rien pour enthousiasmer les libéraux. Il existe déjà un déséquilibre, mais de là à en assurer la pérennité, c'est une autre affaire.

Le projet de loi 92, que Claude Béchard avait présenté en 2009, assurait un nombre minimum de circonscriptions aux différentes régions, sans égard à leur évolution démographique, mais il ouvrait également la porte à leur multiplication dans la grande région de Montréal.

Au contraire, la proposition du PQ, qui prévoit le maintien le nombre de circonscriptions à 125, quitte à contrevenir au principe de la représentation selon la population, aurait pour effet de consacrer le surpoids relatif du vote francophone.

◆ ◆ ◆

Après avoir axé sa campagne dans Kamouraska-Témiscouata sur le maintien de la représentation des régions, le gouvernement ne pouvait décemment abandonner les trois circonscriptions de l'est du Québec menacées par le projet de redécoupage de la carte électorale du DGE.

Malgré les hauts cris poussés par le leader parlementaire du PQ, Stéphane Bédard, il n'y aurait rien de scandaleux à faire passer le nombre de députés à l'Assemblée nationale de 125 à 128. Il est vrai que l'Ontario n'en compte que 107 pour une population beaucoup plus importante, mais ce ne serait pas la première fois que le Québec affirme sa spécificité.

Tenter de ménager la chèvre et le chou est un réflexe naturel en politique, mais de l'aveu même du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Pierre Moreau, sa solution constitue un expédient temporaire. Le texte soumis aux partis d'opposition compte à peine 34 mots. S'il est vrai que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, la concision a ses limites.

Tôt ou tard, la «représentation effective» des régions entrera en conflit avec celle que la Charte canadienne des droits garantit aux électeurs. En 1991, la Cour suprême a établi que l'égalité du vote en constitue une condition essentielle.

Tout le monde reconnaît la nécessité d'assurer la représentation des régions, mais il est permis de s'interroger sur l'à-propos d'invoquer le concept d'«occupation dynamique du territoire». Il peut sans doute être utile dans la définition d'une politique de développement régional, mais il ne s'impose pas d'évidence comme une limitation raisonnable à un droit garanti par la Charte.

◆ ◆ ◆

Bien sûr, un mode de scrutin proportionnel assorti d'un mécanisme de compensation régionale, ou encore la création d'une Chambre des régions permettraient d'assurer la représentation des régions dans le respect des principes démocratiques.

Il faut cependant être réaliste: ces avenues sont bloquées. Ni le PQ, ni les libéraux ne souhaitent discuter de la proportionnelle et ils ne ressentent aucune pression de la population. Quant à une Chambre des régions, il faudrait vraisemblablement attendre que le Québec devienne un État souverain pour qu'elle voie le jour.

Le gouvernement se livre actuellement à un chantage éhonté. À moins que le PQ ne donne son accord à sa proposition d'ici juin, il donnera le feu vert à un projet de redécoupage de la carte électorale qui lui semblait à ce point inacceptable l'automne dernier qu'il avait suspendu les pouvoirs du DGE.

La leader parlementaire de l'ADQ, Sylvie Roy, a déclaré hier qu'elle préférait voir disparaître sa propre circonscription de Lotbinière plutôt que de renier ses principes et laisser le gouvernement tripoter la carte à sa guise. C'est tout à son honneur, mais le gouvernement a déjà décidé de se passer de l'appui de l'ADQ et de Québec solidaire.

Le PQ aura-t-il les mêmes scrupules que Mme Roy? Il ne sera pas si simple d'expliquer aux électeurs des régions que c'est la faute du gouvernement si le PQ a décidé de voter contre un projet qui aurait préservé leurs circonscriptions.

mdavid@ledevoir.com

Québec annonce son budget aujourd'hui

L'enjeu des retraites au cœur du budget

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'enjeu des retraites constituera un des thèmes majeurs du budget que le ministre des Finances, Raymond Bachand, déposera aujourd'hui.

Ainsi, son budget contiendra des détails sur une mesure de *«conciliation travail-retraite»*, pour employer une expression de Jean Charest, mesure que le premier ministre a dévoilée dans son discours inaugural, soit un avantage fiscal pour les personnes de 65 ans et plus qui désirent continuer à travailler ou revenir sur le marché du travail.

Mais après les fleurs vient le pot: Raymond Bachand doit hausser les pénalités visant les personnes qui prennent leur retraite entre 60 et 64 ans. La Régie des rentes du Québec (RRQ) amputera leur rente d'un pourcentage supérieur à celui qui est appliqué à l'heure actuelle, selon *La Presse*.

Une personne qui prend sa retraite à 60 ans voit sa rente diminuer de 30 %, soit 5 fois 6 % par an. Or, ce pourcentage ne couvre pas les coûts qu'imposent les retraites hâtives au régime des rentes. Raymond Bachand doit annoncer lui-même qu'il corrige la situation, reléguant à l'arrière-plan la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet, responsable en principe de la RRQ. En outre, la RRQ doit hausser ses cotisations, fixées à 9,9 % de la masse salariale, à 10,4 %, voire 11 % pour éviter que la caisse se tarisse.

Le prédécesseur de Mme Boulet, Sam Hamad, avait lancé l'idée de créer un régime volontaire d'épargne-retraite administré par la RRQ. Ce projet n'a pas abouti. De même, on attendait de la part de la ministre Boulet un projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) multiemployeurs. Il n'est pas encore prêt.

Hier, le député de La Prairie et porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, François Rebello, ainsi que l'ancien ministre libéral et actuaire Claude Castonguay ont proposé un moyen de pallier le fait que trop peu de Québécois investissent dans un REER en vue de leur retraite. Les REER représentent moins de 2 % des revenus totaux des personnes âgées de 65 ans et plus. En janvier dernier, M. Castonguay avait proposé un REER obligatoire. Maintenant, avec François Rebello, il propose un REER automatique avec droit de retrait. Une partie des revenus des travailleurs — de 2 à 4 % — serait investie automatiquement. Les travailleurs pourraient retirer leur argent, mais des incitatifs les pousseraient à laisser leur mise dans le régime. C'est un régime qui a été mis sur pied en Nouvelle-Zélande.

MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Raymond Bachand présentera le budget du Québec aujourd'hui.

Éducation

Raymond Bachand procédera à d'autres ponctions. Ainsi, il est acquis que le budget haussera de façon importante les droits de scolarité universitaires. Compris dans le discours inaugural, l'investissement de plus de 100 millions dans des tableaux électroniques et dans des ordinateurs portables destinés aux enseignants devra aussi figurer dans le budget, tout comme les dépenses liées à l'enseignement intensif de l'anglais en 6e année.

En outre, après les redevances minières l'an dernier, Raymond Bachand reverra les redevances visant les hydrocarbures, dont le gaz de schiste.

Le budget dévoilé aujourd'hui doit s'inscrire dans le cadre austère établi l'an dernier, soit le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et une croissance des dépenses de l'ordre de 2,2 %. *«Je pense que la majorité silencieuse est d'accord pour qu'on revienne à l'équilibre budgétaire, qu'on contrôle notre dette, ce qu'on a fait l'an dernier. On maintient le cap et là, on peut regarder vers l'avenir»*, a déclaré, hier, Raymond Bachand.

L'objectif de limiter les dépenses à 2,2 % est évidemment très exigeant, d'autant plus qu'il reste encore 1 milliard en compressions par an à effectuer pour atteindre le déficit zéro. Heureusement, les coûts en santé sont maîtrisés, une première depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, a confirmé hier au *Devoir* le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc. S'il y a dépassement, il sera d'à peine 50 millions, a-t-il assuré, au regard d'une enveloppe totalisant près de 30 milliards. La hausse des dépenses en santé est limitée à 5 %, ce qui comprend l'apport de la cotisation santé.

Le Devoir

MATHIEU BELANGER REUTERS

Stephen Harper était de passage à Québec pour annoncer un investissement de 50 millions à l'aéroport.

Charest et Harper discutent de l'harmonisation des taxes

Harper justifie son choix de ne pas financer l'amphithéâtre

ANTOINE ROBITAILLE
ISABELLE PORTER

Québec — Faute de rencontrer le maire Régis Labeaume, Stephen Harper a pu s'entretenir avec Jean Charest hier à Québec. Et même discuter harmonisation de la TPS et de la TVQ. Le premier ministre fédéral était de passage dans la capitale nationale pour annoncer un investissement de 50 millions à l'aéroport.

La rencontre entre les deux premiers ministres, événement rarissime, a été fixée tard en matinée. À la période de questions au Salon bleu, vers 11h, M. Charest avait refusé de confirmer sa tenue puisqu'elle était encore incertaine. Elle aura eu lieu vers 13h à l'aéroport et aura duré une quarantaine de minutes, mais n'a été suivie d'aucun point de presse. *«Ils ont eu le temps de faire entre autres le point sur la question de l'harmonisation»*, a précisé le bureau de M. Charest hier en fin de journée.

Dans ce dossier en négociation depuis plusieurs années, Québec réclame 2,2 milliards de dollars. Autre question en négociation abordée hier: le gisement pétrolier Old Harry, dans le golfe du Saint-Laurent, pour lequel le fédéral doit signer une entente administrative avec le Québec pour lui permettre d'exploiter le pétrole qui se trouve dans le sous-sol. Enfin, MM. Harper et Charest ont discuté des accords commerciaux en négociation entre le Canada et l'Europe, mais aussi d'un éventuel accord avec le Japon.

Amphithéâtre

Plus tôt, Stephen Harper avait reconnu que les gens de Québec puissent être *«déçus»* par la décision de son gouvernement de ne pas financer le nouvel amphithéâtre.

La position des conservateurs dans ce dossier fait les manchettes depuis des mois dans la capitale et d'après les derniers sondages, elle menace sérieusement leurs députés dans la région.

Selon M. Harper toutefois, les citoyens de Québec sont davantage à même de comprendre puisqu'ils sont animés d'une culture de *«centre droit»*. Leur priorité demeure selon lui la baisse des taxes et impôts. Or, *«nous sommes les seuls à baisser les taxes et les impôts»*, a-t-il affirmé.

Il a insisté sur le fait que la décision valait pour *«tout le pays»*, après avoir indiqué que *«tout le monde au cabinet souhaite le retour des Nordiques»*. Aucun programme fédéral de financement des infrastructures de ce genre n'existe, a-t-il souligné. Le seul précédent en ce domaine était le MTS Centre de Winnipeg, où Ottawa n'avait financé que 9 % du projet. En dépit de la contribution de Quebecor à l'amphithéâtre de Québec, l'équipement demeure majoritairement financé par des fonds publics, a-t-il précisé.

Pour marquer à quel point les conservateurs avaient investi dans la région de Québec dans d'autres dossiers, l'équipe de M. Harper a mis toute la gomme hier en distribuant à chacun des journalistes une pile de 150 feuilles contenant des photocopies des communiqués de presse de toutes les annonces faites par leur équipe depuis 2006.

Le Devoir

André Arthur conservateur? Peut-être...

ISABELLE PORTER

Québec — Le député indépendant André Arthur n'exclut pas de se joindre au Parti conservateur lors du prochain scrutin. En attendant, il s'ennuie de la mairesse Andrée Boucher.

Prié de dire qui sera candidat conservateur dans sa circonscription (Portneuf–Jacques-Cartier) aux prochaines élections, l'ancien animateur de radio n'a fermé aucune porte hier: *«Ce ne sera peut-être pas moi, ce sera peut-être moi.» «J'envisage de me joindre à qui voudra bien m'inviter si j'ai le goût de perdre mon statut d'indépendant»*, a-t-il ajouté en marge de la conférence de presse du premier ministre Harper à l'aéroport de Québec.

Le député, dont les sympathies pour les conservateurs sont bien connues, a profité de l'événement d'hier pour dénoncer l'attitude du maire Régis Labeaume à l'endroit de Stephen Harper. Selon lui, le maire *«mène une guerre aux conservateurs»* avec l'aide d'une *«chorale de "cheerleaders" journalistique* [sic]».

«Ça me donne la nostalgie de la mairesse Boucher, a-t-il ajouté. *Mme Boucher donnait du respect et recevait du respect. Elle avait un énorme respect de l'argent des taxes parce qu'elle savait que l'argent des taxes, quand il était dépensé, il avait été gagné par quelqu'un d'autre.»*

Interrogé sur ses rares interventions à la Chambre des communes (un récent article du *Globe and Mail* le classe deuxième parmi les élus les plus silencieux), il s'est défendu en montrant du doigt le Bloc québécois. *«Les quatre dernières fois où j'ai voulu intervenir à la Chambre des communes, ça me prenait le consentement de la Chambre et c'est le Bloc qui me l'a refusé.»*

Le Devoir

EN BREF

Sport: Ottawa veut prévenir les blessures

Le gouvernement conservateur s'est engagé hier à verser cinq millions pour appuyer des mesures de prévention des blessures dans les sports exercés par les jeunes. Le ministre d'État aux Sports, Gary Lunn, a indiqué que le gouvernement financera ce plan de deux ans dans l'espoir de promouvoir la sécurité et de réduire les blessures pouvant être prévenues — notamment les commotions cérébrales. On vise entre autres le hockey, les sports sur neige, le vélo et les sports aquatiques. Selon M. Lunn, *«bon nombre des accidents* [qui surviennent] *sont prévisibles et évitables»*. *– D'après La Presse canadienne*

La bataille des Gourde à Québec

Ottawa — Il y aura une bataille des Gourde dans la région de Québec lors de la prochaine campagne électorale. Le Bloc québécois a confirmé cette semaine que l'avocat Gaston Gourde sera son candidat dans Lotbinière–Chutes-de-la-Chaudière, où il affrontera le député conservateur Jacques Gourde. Gaston Gourde — le bloquiste — a été député libéral fédéral de Lévis de 1981 à 1984. Il a également été maire de Saint-Isidore (en Beauce) entre 1989 et 2001. Jacques Gourde — le conservateur — a pour sa part été élu en 2006, et réélu deux ans plus tard avec une majorité de plus de 11 000 voix. Reste à voir si les électeurs seront confondus par la présence de deux Gourde sur leur bulletin de vote: en 1960, René Lévesque avait dû affronter un autre René Lévesque dans la circonscription de Montréal-Laurier. Le «faux» Lévesque, un indépendant, avait été engagé par l'Union nationale pour diviser le vote et permettre au candidat unioniste de vaincre le «vrai» Lévesque… *– Le Devoir*

L'opposition contre la carte électorale revue

Québec — Les trois partis d'opposition font front commun contre le projet de réforme de la carte électorale présenté mardi par le gouvernement. Si, à l'Assemblée nationale, tous s'entendent pour dire qu'il faut redessiner la carte électorale, personne n'est d'accord sur la façon de procéder. Une chose est claire, cependant: les trois partis présents sur les banquettes de l'opposition, le Parti québécois (PQ), l'Action démocratique (ADQ) et Québec solidaire, considèrent tous que la proposition déposée par le ministre de la Réforme des institutions démocratiques, Pierre Moreau, est inacceptable et antidémocratique. Ce dernier disait mardi que sans consensus de l'opposition pour approuver son projet, il serait mis au rancart. Le gouvernement proposait mardi de faire grimper le nombre de députés de 125 à 128, en ajoutant trois circonscriptions dans la couronne de Montréal sans soustraire trois autres circonscriptions dans les régions. *– La Presse canadienne*

ACTUALITÉS

Tarification des procédures médicales

Les médecins et la population «sont pris en otage», estime Barrette

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Facturer 200 $ pour des gouttes oculaires qui n'en valent qu'une quinzaine n'est *«pas abusif»*, a affirmé hier le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). C'est la seule porte de sortie des médecins qui, comme la population, *«sont pris en otage»* par un gouvernement qui *«se met la tête dans le sable»* en refusant de revoir la tarification des procédures médicales transférées des hôpitaux aux cabinets.

En point de presse, le Dr Gaétan Barrette a accusé le ministère de la Santé d'entretenir sciemment le flou autour de cette question et de propager des inexactitudes en affirmant qu'une partie de la majoration de 35 % prévue pour certains actes posés en cabinet sert à financer de nouveaux équipements. *«C'est faux. Il n'y a pas de composante technique, ça couvre seulement les frais d'exploitation comme la location du local ou le salaire de la secrétaire.»*

Or, la médecine et la technologie ont beaucoup évolué depuis l'instauration du régime public, il y a 40 ans, et beaucoup d'actes médicaux ont été transférés de l'hôpital au cabinet. Cela s'est fait sans que les tarifs soient revus en conséquence, dénonce la FMSQ. Celle-ci réclame donc la mise sur pied d'un comité tripartite qui aura pour tâche de déterminer le prix des procédures pouvant être offertes en cabinet, comme le suggérait le rapport Chicoine en 2007.

Présentement, un médecin ne peut facturer que trois catégories de dépenses dites accessoires: des médicaments, des anesthésiants ou des pansements. C'est insuffisant, dénonce le Dr Barrette. *«Il est temps que la notion de frais accessoires soit élargie pour inclure les nouvelles procédures et technologies. Pensons au Lucentis qui nécessite une tomographie de l'œil, cela n'est prévu nulle part en ce moment.»*

«La source du problème, elle est au ministère, tout comme la solution»

Pour contourner le problème, les ophtalmologistes en cabinet facturent 200 $ pour des gouttes préparatoires de moins de 15 $ afin d'éponger une partie des 90 000 $ déboursés pour l'achat d'un tomographe, explique le Dr Barrette. *«Les ophtalmologistes ne facturent pas de façon abusive, ils utilisent la seule chose qui leur est permise par la loi.»*

Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, n'est pas de cet avis. Il a jugé ces *«frais excessifs et abusifs»* et annoncé son intention de ramener l'injection du Lucentis à l'hôpital, où la procédure est gratuite. Un virage qui n'est toujours pas appliqué. Non seulement *«ça ne marche pas»*, mais ça ne règle en rien le problème des frais accessoires, répond le Dr Barrette.

Les patients ont raison de se plaindre, poursuit-il. *«La population — comme les médecins! — est prise en otage par un système qui est celui d'un gouvernement qui refuse de payer pour certains actes médicaux. La source du problème, elle est au ministère, tout comme la solution.»* Deux choix s'offrent à lui: soit il paie la procédure, soit il permet au médecin de la facturer.

Québec affirme avoir entrepris une réflexion à ce sujet, de concert avec les fédérations et le Collège des médecins. La Régie de l'assurance maladie du Québec a quant à elle produit un rapport sur les frais accessoires dont le contenu n'a pas été rendu public.

Le Devoir

Gouvernance en santé

Bolduc doit refaire ses devoirs dit Claude Castonguay

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les principes sont bons, mais les solutions proposées sont en parfaite contradiction avec l'idéal poursuivi. Venu donner ses impressions sur le projet de loi 127 sur la gestion des établissements de santé et de services sociaux, l'ancien ministre libéral Claude Castonguay a poliment renvoyé le ministre de la Santé, Yves Bolduc, à sa table à dessin.

Présent à titre d'expert invité pour le compte de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), Claude Castonguay s'est étonné du discours du ministre qui, tout en prônant une vraie décentralisation, propose un projet de loi qui multiplie les dédoublements et renforce la centralisation. *«Le projet de loi ne fait pas ce que vous dites»*, a-t-il lancé au ministre en l'invitant à reprendre sa réflexion.

Il en résulte beaucoup de confusion, a poursuivi celui qui a présidé le groupe de travail sur le financement de la santé en 2008. *«On ne sait plus qui est imputable et qui est responsable et c'est la grande faiblesse de ce projet de loi.»* M. Castonguay estime de surcroît que les agences régionales en mènent trop large et ne devraient *«pas s'immiscer dans la gestion des établissements»*.

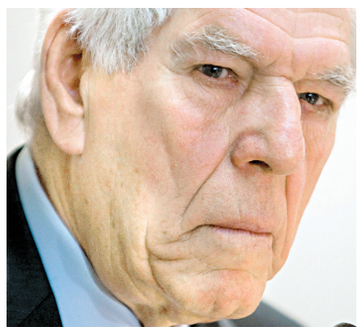

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Le projet de loi ne fait pas ce que vous dites», a lancé hier l'ancien ministre libéral Claude Castonguay à Yves Bolduc.

À ses côtés, la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand, a défendu la nécessité d'abolir certains des mandats des agences, allant jusqu'à parler d'*«une bureaucratie à aplatir»*. Mme Bertrand comme M. Castonguay ont insisté sur l'importance de préserver l'indépendance du conseil. *«Si on fait confiance au conseil, c'est lui qui devrait avoir cette responsabilité* [de nommer le directeur général]. *Cette responsabilité ne devrait pas être partagée.* [...] *Même chose pour le plan stratégique»*, a dit ce dernier.

L'indépendance du conseil en la matière a été défendue plus tard par la directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Lise Denis. Le ministre Bolduc s'est dit disposé à *«enlever des articles pour épurer la pratique des agences* [...] *et mieux définir les rôles des trois paliers.»*

Il a aussi convenu que la nomination du directeur général d'un établissement appartient d'abord à son conseil d'administration. *«Je suis prêt à aller là.* [...] *Pourvu qu'on me donne un droit de veto pour recommencer le concours»*, a dit le ministre en rappelant que son projet de loi vise d'abord l'équilibre.

Plusieurs doutent toutefois que le projet de loi ait les moyens de ses ambitions. Dans son mémoire rendu public hier, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) s'est dite *«convaincue que ce projet de loi alourdira les processus décisionnels»*, confirmant par là une *«tendance lourde»* faisant des *«agences des miniministères au sein même du mégaministère de la Santé»*.

Le Devoir

1965 | 2011

Une ville qui se transforme

Le temps fait bien les choses. Laval est une ville qui profite du temps, en se transformant chaque année, depuis sa fondation, en 1965. Cette transformation prend la forme d'une meilleure organisation urbaine et de la mise en place d'infrastructures, aussi bien institutionnelles qu'urbaines.

Les initiatives se multiplient et les réalisations s'additionnent, pour créer une nouvelle réalité à partir de laquelle se définit l'avenir de Laval.

Voici quelques éléments-clés de cette transformation :

- L'option EST, avec l'ouverture du pont de l'autoroute 25, la création de nouveaux espaces industriels, commerciaux et résidentiels;
- Le prolongement du métro, avec une première phase qui compte trois stations sur le territoire de Laval;
- L'inauguration du campus de l'Université de Montréal : un élément majeur du développement de la Cité du Savoir au cours des prochaines années;
- Le développement d'un transport en commun local intégré.

Tous ces éléments s'ajoutent aux outils et aux infrastructures qui ont été développés depuis la création de Laval.

Investissez dans une ville qui bouge, qui avance et qui n'a pas peur de l'avenir.

Il y a une place pour votre entreprise à Laval.

LAVAL TECHNOPOLE : des experts au service de votre avenir

LAVAL TECHNOPOLE
DES EXPERTS AU SERVICE DES ENTREPRISES DE LAVAL

www.lavaltechnopole.com

1555, boulevard Chomedey
Bureau 100
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : 450 978-5959
Télécopieur : 450 978-5970
info@lavaltechnopole.com

Frais cachés

Air Canada fait face à 17 chefs d'accusation

FABIEN DEGLISE

La tromperie pourrait être sanctionnée. La compagnie aérienne Air Canada fait face à 17 chefs d'accusation déposés hier par l'Office de la protection du consommateur (OPC) en raison de la vente de billets à des prix supérieurs à ceux annoncés dans ses publicités. Malgré les nombreux appels au respect de la nouvelle loi provinciale en matière d'affichage des prix, le transporteur refuse obstinément de s'y conformer. S'il est reconnu coupable, il s'expose à des amendes d'au moins 42 500 $.

L'Office estime que depuis le 30 juin dernier, Air Canada viole la Loi sur la protection du consommateur (LPC) en matière d'affichage des prix. Visant à lutter contre les frais cachés, une nouvelle disposition interdit d'inclure autre chose que les taxes de vente à un prix affiché dans une publicité ou sur un site Internet. La compagnie aérienne ne respecte pas cette disposition en réclamant à ses clients d'acquitter des factures supérieures de 15 à 40 % au prix présenté au début d'une transaction. Les frais d'amélioration aéroportuaire, de sécurité ou de carburant sont en partie responsables de cette différence, que la loi provinciale ne tolère plus.

Jointe par *Le Devoir* hier, Air Canada n'a pas souhaité commenter la procédure amorcée par l'OPC contre elle, mais a réitéré, comme elle a fait en réponse à une mise en demeure de l'Office envoyé l'automne dernier, ne pas avoir à se conformer à la loi provinciale puisqu'en tant que compagnie aérienne, l'entreprise relève d'une juridiction fédérale, a résumé la porte-parole Isabelle Arthur.

L'organisme de protection des consommateurs a indiqué par ailleurs que Porter Airlines, Air Transat et WestJet, qui dans les derniers mois se sont fait régulièrement rappeler à l'ordre pour le non-respect de la nouvelle loi, n'allaient pas faire l'objet d'une telle procédure judiciaire. *«Dans les dernières semaines, ces entreprises se sont montrées ouvertes à se conformer aux dispositions de la LPC en matière d'affichage*, a indiqué le porte-parole de l'Office, Jean-Jacques Préaux, *ce qu'Air Canada n'a pas fait.»*

Le Devoir

ACTUALITÉS

Toute fracturation se fera sous l'égide de l'évaluation stratégique

ALEXANDRE SHIELDS

«*Par souci de cohérence*», toute activité de fracturation hydraulique qui sera menée au Québec au cours des prochains mois par l'industrie gazière ou pétrolière devra se faire dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique qui sera bientôt lancée. En précisant cela hier, la ministre Nathalie Normandeau ne s'est toutefois pas engagée à inclure l'ensemble du secteur pétrolier dans l'analyse scientifique à venir. Cette filière énergétique pose pourtant de sérieux risques environnementaux.

Lorsqu'il a annoncé la semaine dernière qu'il commanderait une évaluation environnementale stratégique (EES) de l'industrie du gaz de schiste, le gouvernement Charest a précisé qu'aucune fracturation hydraulique ne serait permise pour une zone bien définie située dans les basses-terres du Saint-Laurent, sauf pour les besoins de l'évaluation. C'est dans ce secteur qu'on retrouve la quasi-totalité des puits forés depuis quelques années pour tenter de déterminer le potentiel en gaz de schiste.

Ce que la ministre des Ressources naturelles a annoncé hier, c'est que toute activité de fracturation qui sera menée au Québec pendant l'EES devra être autorisée par *«le comité d'experts»* qui dirigera l'évaluation. De telles opérations industrielles pourront se réaliser *«à la condition que les activités de fracturation permettent d'améliorer nos connaissances»*, a précisé Mme Normandeau. Impossible, pour le moment, d'en évaluer le nombre.

Cette mesure s'appliquera tant au secteur gazier que pétrolier. Dans le cas du gaz de schiste, la zone promise à de la fracturation était déjà couverte par l'annonce de la semaine dernière. Et dans le cas du pétrole de schiste, aucun projet n'était sur le point de se réaliser. Mme Normandeau a cependant indiqué que Pétrolia, qui détient la majorité des permis pour l'île d'Anticosti, avait signifié à Québec *«des intentions»* concernant des opérations de fracturation devant survenir *«éventuellement»*. Il faut savoir que les milliards de barils d'or noir contenus dans le sous-sol de l'île seraient du pétrole de schiste. Son extraction pourrait nécessiter de la fracturation, selon la ministre.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Nathalie Normandeau

Fait à noter, toutes les autres activités d'exploration seront toutefois permises au Québec pendant l'EES. Ainsi, une entreprise pourrait mener des opérations de relevés sismiques, préparer des sites de forages et même forer des puits pour en retirer des échantillons de sol qui permettront de préciser l'ampleur de la ressource contenue dans le sous-sol.

Par ailleurs, l'attachée de presse de Mme Normandeau a indiqué qu'aucun puits de pétrole ne pourrait entrer en production avant l'adoption de la future loi sur les hydrocarbures. *«Tant et aussi longtemps que l'évaluation environnementale stratégique ne sera pas terminée et que la loi sur les hydrocarbures ne sera pas adoptée, il n'y aura pas d'exploitation commerciale»*, a assuré Marie-France Boulay. Pétrolia a déjà affirmé que l'entreprise pourrait demander un bail d'exploitation pour un premier puits de pétrole traditionnel situé tout près de Gaspé, et ce, d'ici la fin de 2011.

Québec n'a toutefois pas dit si l'EES qui sera lancée d'ici quelques mois pourrait s'étendre au secteur pétrolier, une autre filière d'énergie fossile dont le développement pose de sérieux risques environnementaux. Le président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, Lucien Bouchard, est contre.

Le Devoir

Unité permanente anticorruption

Québec nomme Robert Lafrenière

Le personnel de l'unité pourrait être regroupé sous un même toit

ANTOINE ROBITAILLE
KATHLEEN LÉVESQUE

Québec — Le gouvernement Charest a trouvé son incorruptible pour diriger sa nouvelle Unité permanente anticorruption (UPAC): il s'agit de Robert Lafrenière, qui est depuis deux ans sous-ministre en titre au ministère de la Sécurité publique.

Ancien policier âgé de 59 ans, M. Lafrenière dirigera cette unité qui constitue la réponse du gouvernement aux incessantes demandes d'enquête publique sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction. Pour concevoir l'UPAC, le gouvernement Charest s'est inspiré d'une unité comparable à New York. C'est d'ailleurs M. Lafrenière qui avait été chargé de faire l'inventaire des «meilleures pratiques» dans le domaine de la lutte contre la corruption.

En tout, 189 personnes à temps plein seront rattachées à l'UPAC, qui regroupera les effectifs de différents corps d'enquête existants; dont l'opération Marteau et l'Unité anticollusion du ministère des Transports, dirigée par l'ancien chef de police Jacques Duchesneau. *«Je crois fermement et sincèrement à ces collaborations et unions des forces*, a souligné M. Lafrenière hier. *Le message qu'on envoie aux fraudeurs, c'est que ça va être de plus en plus difficile pour eux. On a tous les outils en place pour être très, très efficaces.»*

M. Lafrenière a toutefois dû admettre avoir un *«obstacle»* important à surmonter, soit l'actuel boycottage des procureurs de la Couronne. Ces derniers, au lendemain de l'adoption de la loi spéciale forçant leur retour au travail à la suite de leur grève du début d'année, avaient annoncé qu'ils boycotteraient la nouvelle unité. L'UPAC devrait compter 22 procureurs regroupés dans un nouveau Bureau de lutte contre la corruption et la malversation et qui relèverait du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Aussitôt la conférence de presse terminée, M. Lafrenière promettait de contacter le DPCP, Louis Dionne, pour chercher des solutions à ce problème. Le nouveau commissaire n'a pas exclu que M. Dionne et lui tenteraient de contourner *«l'obstacle»* en offrant des salaires supérieurs à ceux imposés aux procureurs ou en embauchant des procureurs cadres et non syndiqués: *«C'est des discussions que je vais avoir avec* [Louis Dionne]. *Il faut absolument trouver une solution»*, a-t-il insisté.

Sous un même toit

Le Devoir a appris que Québec souhaite regrouper à l'automne l'ensemble des policiers, vérificateurs et autres enquêteurs de l'UPAC sous le même toit afin de faciliter la mise en commun des moyens et des expertises. La Société immobilière du Québec (SIQ) a été mandatée pour dénicher des locaux adaptés aux besoins de l'UPAC. À la SIQ, on renvoie la balle au ministère de la Sécurité publique, qui a refusé d'aborder la question. *«Pour des raisons de sécurité, aucun commentaire ne sera fait»*, a indiqué le porte-parole Mario Vaillancourt.

M. Lafrenière a dit souhaiter que l'UPAC soit opérationnelle *«le plus rapidement possible»*, insistant toutefois sur le fait que chacun des corps d'enquête était actuellement à pied d'œuvre. À court terme, il consultera toutes les composantes de l'UPAC, car *«on peut déjà concerter certaines choses sans que les gens soient dans le même... même bâtiment ou même endroit»*. À partir de l'automne, il compte rencontrer les médias tous les quatre mois pour leur présenter les stratagèmes des criminels.

Selon des sources au sein de la nouvelle unité, la concertation des différentes équipes ne s'annonce pas facile et les intentions de concentrer les troupes dans un seul et même lieu n'arrangent rien. Faire travailler ensemble du personnel dont le statut, les pouvoirs et plus largement, la culture, sont très différents d'une équipe à l'autre constitue un défi, souligne-t-on. Par exemple, la façon de faire des policiers pour détecter et réprimer la corruption ne ressemble pas au travail de vérification administrative qui s'effectue au ministère des Affaires municipales ou à la Régie du bâtiment.

Le Devoir

EN BREF

Pour les fugueurs

En collaboration avec de nombreux organismes communautaires, des représentants des corps policiers ainsi que différents centres jeunesse, l'organisme Dans la rue lançait hier un tout nouveau site Internet visant à rejoindre les mineurs et à leur transmettre l'information dont ils ont besoin. Le site *www.jeunesenfugue* s'adresse donc autant aux jeunes qui songent à fuguer ou qui sont déjà en fugue qu'à ceux qui souhaitent mettre fin à leur fugue. Ce projet, piloté par Anna Di Tirro, a été mis sur pied après que les organismes communautaires se sont aperçus qu'ils rejoignaient de moins en moins les mineurs en fugue. – *Le Devoir*

porter

Aéroport de Toronto.
Le bien nommé.

L'aéroport de Toronto porte bien son nom.
Il est vraiment situé à deux pas du centre-ville de Toronto.

Grâce à cette proximité, à l'enregistrement et au contrôle de sécurité bien rodés, vous gagnez un temps précieux que vous n'aurez pas à passer avec nous. Toutefois, le luxe de nos salons vous incitera sans doute à rester plus longtemps en notre compagnie.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.

Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 16 mars.

TORONTO	HALIFAX	ST. JOHN'S	SAULT STE. MARIE	SUDBURY	THUNDER BAY	BOSTON	WINDSOR
20 par jour			2 par jour Dès le 4 mai				3 par jour Dès le 27 avril
149* $	154* $	179* $	159* $	169* $	149* $	199* $	149* $

CHICAGO	MYRTLE BEACH	NEW YORK
199* $	259* $	149* $

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

* Réservez avant le 16 mars 2011 pour vos trajets avant le 23 juin 2011, et avant le 23 mai 2011 dans le case de Myrtle Beach. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes,frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Les policiers en négociations

La Fraternité fait voir son mécontentement

«Ce n'est pas vrai qu'on va rester tranquilles comme la dernière fois»

BRIAN MYLES

La Fraternité des policiers de Montréal a durci le ton dans ses pourparlers avec l'administration Tremblay en amorçant hier ses premiers moyens de pression.

Depuis 15h, les casquettes et les épinglettes rouges sont de retour sur les uniformes des 4400 policiers syndiqués. Ceux-ci ont aussi décoré leurs véhicules de patrouille d'un fanion à l'effigie du syndicat.

Le président de la Fraternité, Yves Francœur, est à court de patience à l'égard de l'administration Tremblay. Il souhaite la conclusion d'une entente d'ici le mois de juin. À défaut, la Fraternité ira en arbitrage (les policiers n'ont pas le droit de faire la grève).

Le syndicat a déposé une offre globale le 17 février. Cette offre ne satisfait pas les négociateurs patronaux.

«Ce n'est pas vrai qu'on va rester tranquilles comme la dernière fois», a dit M. Francœur en entrevue.

Lors de la résolution du dernier conflit de travail en arbitrage, en juin dernier, M. Francœur avait indiqué qu'il se préparait d'ores et déjà *«pour la guerre»* en 2011.

Les dernières négociations ont duré deux ans et demi, un délai imputable à l'attitude attentiste de la Ville de Montréal, estime la Fraternité. *«Le maire Tremblay doit savoir que nous ne sommes pas d'humeur à nous faire étirer dans le temps comme la dernière fois»*, a prévenu M. Francœur.

Sortie hâtive

L'escalade des moyens de pression a surpris la direction du Service de police de Montréal (SPVM), a appris *Le Devoir* de source sûre. Depuis l'expiration du contrat de travail, le 1er janvier dernier, une seule rencontre de négociation formelle a eu lieu. Les parties ont échangé leurs cahiers des charges en décembre seulement. Le déclenchement des moyens de pression, hâtif, est perçu comme un désaveu de la Fraternité à l'égard de l'administration Tremblay.

Yves Francœur reconnaît que la Fraternité est *«vite sur la gâchette»*. *«Mais c'est parce que la dernière fois on s'est fait niaiser»*, précise-t-il.

La Fraternité ne veut pas négocier les termes de la nouvelle convention collective clause après clause. Dans l'espoir de gagner du temps, le syndicat a déposé une offre globale le 17 février. Cette offre ne satisfait pas les négociateurs patronaux.

Les parties refusent de discuter publiquement du cœur des revendications. *Le Devoir* a cependant appris que la Fraternité souhaite un rattrapage salarial, en conformité avec l'esprit des sentences arbitrales rendues en sa faveur.

Les policiers de Montréal viennent au cinquième rang des corps le mieux payés dans la région métropolitaine, mais ils affrontent les plus grands défis en raison du caractère particulier de la métropole. Gestion d'émeutes, de fusillades, surveillance du port et de l'aéroport: aucun corps de police n'a de fardeau équivalent dans le monde municipal.

À l'heure actuelle, les policiers de Montréal gagnent 38 300 $ à l'entrée et 72 300 $ au sommet de l'échelle, après six ans de service.

Le Devoir

Laïcité: terrain d'entente partiel entre le sociologue Rocher et le philosophe Weinstock?

Les deux s'entendent sur l'échec du gouvernement après la commission Bouchard-Taylor

LISA-MARIE GERVAIS

Généralement appelés à croiser le fer, les deux intellectuels et défenseurs de deux positions différentes sur la laïcité, Guy Rocher et Daniel Weinstock, ont été invités hier à garder leur épée au fourreau pour débattre de la question devant un auditoire de jeunes universitaires de la génération Y, lors d'un midi-conférence à l'Université de Montréal. Pour la professeure à la Faculté de droit de l'Université, Violaine Lemay, et son équipe, c'était l'occasion de tenter de mettre en valeur les éléments communs du discours des deux penseurs. Mais sont-ils vraiment conciliables?

Déjà, le sociologue Rocher et le philosophe Weinstock ont abondamment échangé sur la place publique et dans les pages du *Devoir*, où ils ont publié les textes de leur manifeste respectif. Le premier défend une vision plus laïque, en ce sens qu'elle insiste davantage sur la neutralité de l'État en ne reconnaissant pas la place des signes religieux dans les institutions. Le second, lui, est d'avis que l'ostentation de ces symboles, dans une certaine mesure, n'entrave pas la neutralité de l'État.

Neutralité

Ledit concept de neutralité est un premier point de rapprochement, conviennent les deux hommes. *«Les citoyens doivent se sentir traités avec un égal respect, là-dessus nous sommes d'accord»*, dénote M. Weinstock. *«Mais la question est de savoir dans quelle mesure. Nous voulons que la neutralité de l'État soit compatible autant que possible avec la liberté individuelle»*, a ajouté le professeur, qui ne fait pourtant pas mention du concept de *«neutralité de l'État»* dans son manifeste.

Pour Guy Rocher, les choix religieux sont des choix personnels que l'on doit respecter. *«Mais doivent-ils être respectés par l'institution publique jusqu'à devenir ceux de l'institution publique?»* s'est-il interrogé. Pas à n'importe quel prix, a acquiescé M. Weinstock, à la différence que *«si ce prix est raisonnable, nos institutions devraient l'accepter»*. D'où l'importance de baliser ce qui est acceptable ou pas dans notre société, ce qui n'a pas encore été fait, ont reconnu à l'unisson les deux intellectuels.

Échec du gouvernement

Les deux s'entendent ainsi sur l'échec du gouvernement, qui n'a pas su tirer profit du rapport de la commission Bouchard-Taylor pour écrire un livre blanc, par exemple, ou légiférer sur la question. Le projet de loi 94 n'a pas encore abouti et s'avère réducteur, croient les deux chercheurs.

Profitant de la tribune qui lui était offerte, M. Weinstock a mis en garde contre une certaine *«européanisation»* du débat québécois en rappelant que certaines politiques d'intégration ont connu un franc succès. Guy Rocher a pour sa part conclu en appelant à nourrir le débat et même à l'enrichir d'une réflexion sur ce qui constitue le patrimoine. Est-ce que le sapin ou la croix à l'Assemblée nationale en font partie? *«Je me sens devant un vide intellectuel. J'espère que nos institutions veilleront à nourrir* [le débat]*»*, a-t-il soutenu.

Le Devoir

Arrestations lors de la manifestation contre la brutalité policière

Les organisateurs blâment la police

BRIAN MYLES

Le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) s'est dissocié mollement des actes de violence commis mardi soir lors de la 15e édition de sa marche annuelle, renvoyant plutôt le blâme à la police pour les arrestations *«massives et arbitraires»*.

Le dernier bilan fait état de 258 arrestations: 239 en vertu du Code de la sécurité routière pour avoir entravé la circulation, 13 pour des infractions aux règlements municipaux et 6 pour des infractions criminelles.

L'escouade antiémeute a encerclé les manifestants dans la rue Saint-Denis, mardi soir, peu de temps après qu'une poignée de vandales eurent fracassé la vitrine d'un commerce avec des morceaux d'asphalte. Une jeune femme a aussi reçu une bouteille de vin en plein visage, un projectile improvisé qui avait été lancé en direction d'un groupe de journalistes. Au moins deux autres journalistes ont été atteints par des morceaux d'asphalte.

«Je ne nie pas qu'il y ait eu des incidents, mais c'étaient des incidents mineurs. On était très loin de l'émeute, a dit Sophie Senécal, porte-parole du COBP. *C'est déplorable pour la personne qui a reçu une bouteille de vin, mais ça ne légitime pas le fait de faire une intervention de masse sur 300 personnes.»*

De son côté, le Service de police de Montréal (SPVM) était satisfait de la tournure des événements, les dommages ayant été limités à des blessés mineurs, une vitrine fracassée et quelques autres maculées de balles de peinture.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le dernier bilan de la marche contre la brutalité policière fait état de 258 arrestations.

Une stratégie contestée

Des versions contradictoires circulent au sujet de la stratégie policière. Sophie Sénécal affirmait hier que l'escouade antiémeute n'avait pas intimé l'ordre aux manifestants de se disperser avant de les prendre en souricière. Le SPVM prétend le contraire.

Le détail est important. À partir du moment où les policiers décrètent qu'une manifestation a viré à l'attroupement illégal, les citoyens qui demeurent sur place risquent d'être arrêtés. Pour leur propre gouverne, ils doivent en être avisés.

Un photographe en tête de cortège affirme qu'il a entendu l'ordre. Mais les manifestants ont disposé de deux ou trois minutes à peine pour s'éloigner.

Dominic Palladini, arrêté pour avoir gêné la circulation, jure qu'il n'a pas entendu l'ordre. *«Quand j'ai voulu rebrousser chemin, il était trop tard. On était déjà encerclé. On ne pouvait absolument pas se disperser»*, dit-il.

M. Palladini voit des similitudes entre la manifestation d'hier et celle lors du G20, à Toronto, où il a aussi été arrêté l'été dernier. Les policiers ont usé de *«mesures punitives»* dans les deux cas, estime-t-il.

Membre de l'Organisme de défense des prisonniers politiques (ODPP), Dominic Palladini va contester la contravention de 500 $ qu'il a reçue. Le COPB a l'intention d'en faire autant.

Le Collectif juge que des arrestations ciblées auprès de la minorité de vandales auraient été préférables à une stratégie d'encerclement.

Le Devoir

Appel à la sauvegarde de l'Institut des sourds et muets

JEANNE CORRIVEAU

Les opposants à la conversion en condominiums de l'ancien Institut des sourds et muets estiment que la Ville devrait obliger le promoteur à inclure la construction de logements sociaux dans son projet. Ils demandent à la Ville un moratoire afin que des améliorations puissent être apportées au projet.

Le bâtiment de pierres grises situé au 7400, boulevard Saint-Laurent, et dont la construction remonte à 1921 a logé jusqu'en 1984 l'Institut des sourds et muets. Les clercs de Saint-Viateur en sont toujours propriétaires, mais ils ont convenu de vendre l'immeuble aux promoteurs Groupe Thibault, Messier, Savard et associés et Groupe McGill, qui souhaitent le transformer en condos.

Dans un rapport rendu public la semaine dernière, l'Office de consultation publique de Montréal s'était montré favorable au projet, mais la Coalition des amis du Centre 7400 continue de s'y opposer, reprochant à la Ville de favoriser les mieux nantis au détriment des citoyens de Villeray.

Faute d'inclure des logements sociaux dans son projet, les promoteurs ont offert de verser une compensation de 300 000 $. Pour la Coalition, ce compromis est inacceptable. *«C'est carrément une trahison de la Ville de ses propres politiques d'inclusion de logements abordables»*, estime Andrés Fontecilla, porte-parole de la Coalition.

Le changement de vocation de l'immeuble forcera la trentaine de groupes communautaires qui y logent à quitter les lieux d'ici le 30 juin. Appuyée notamment par Françoise David, porte-parole de Québec solidaire, la Coalition souhaite l'imposition d'un moratoire pour que le projet soit modifié et rendu *«acceptable pour la population, le milieu communautaire et la communauté sourde»*.

Les membres de la Coalition entendent interpeller les élus municipaux lors de la séance du conseil municipal de lundi prochain.

Le Devoir

Les scénarios nucléaires géopolitiquement variables

PAULINE GRAVEL

Tous les yeux sont tournés vers le Japon, où la situation de la centrale nucléaire Fukushima-Daiichi demeure critique. Toutefois, le niveau d'inquiétude varie selon que le point de vue est français, états-unien, japonais ou canadien.

Hier matin, à mesure que de nouveaux de gaz radioactifs s'échappaient sporadiquement de certains réacteurs et que nouveaux incendies se déclaraient, les experts français se montraient très pessimistes et redoutaient des *«rejets radioactifs comparables à Tchernobyl»*.

Leurs craintes se focalisaient autour du réacteur 4, où une piscine située juste sous le toit ébréché par une explosion et qui contient du combustible usé était en voie de s'assécher complètement. Ces combustibles usés sont normalement immergés dans l'eau afin de contenir la radioactivité émise par leurs produits de désintégration et de les refroidir étant donné qu'il génère encore beaucoup de chaleur. L'eau des piscines doit donc être constamment rafraîchie, à défaut de quoi l'eau s'évaporera.

C'est justement ce qu'appréhendaient hier les experts français, ainsi que les autorités japonaises qui ont tenté en vain de déverser de l'eau fraîche par hélicoptère. La manœuvre a échoué en raison de la radioactivité qui s'échappait du bâtiment-réacteur. *«Faute de moyen de refroidissement, l'eau bout, s'évapore et son niveau baisse. Sans apport d'eau, dans deux ou trois jours, les piscines seront évaporées, et les rayonnements émis par ces combustibles usés rendront l'ensemble du site inaccessible à l'homme»*, a déclaré au journal *Le Monde* Thierry Charles, de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire en France. Ne se trouvant pas enfermées à l'intérieur d'une enceinte de confinement en béton comme le cœur du réacteur, ces piscines se trouvent presque en plein air. Dans un tel contexte, M. Charles croit que la radioactivité émise dans l'environnement atteindrait des niveaux *«comparables à ceux de Tchernobyl»*.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Les experts nucléaires français se montrent très pessimistes devant la situation à la centrale Fukushima-Daiichi, redoutant des «rejets radioactifs comparables à Tchernobyl». Devant la situation, les Canadiens sont quant à eux plus rassurants.

Pessimisme américain, optimisme canadien

La même appréhension a gagné les États-Unis hier après-midi, alors que le président de la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis, Gregory Jaczko, dressait au Congrès un portrait beaucoup plus sombre de la crise nucléaire japonaise que celui présenté par les autorités japonaises. Selon M. Jaczko, toute l'eau de la piscine du réacteur 4 se serait évaporée, laissant le combustible complètement exposé à l'air libre.

Par conséquent, *«nous croyons que les niveaux de rayonnement sont extrêmement élevés et pourraient entraver les interventions de refroidissement non seulement au réacteur 4, mais sur l'ensemble du site de la centrale* [soit aux autres réacteurs]. *Ces mesures d'urgence ont jusqu'à présent permis de prévenir le désastre que représenterait la fonte des cœurs des autres réacteurs»*, a-t-il déclaré.

La Commission de régulation nucléaire a même recommandé aux Américains qui sont au Japon, y compris les militaires qui y ont été dépêchés, de se retirer à 80 kilomètres de la centrale de Fukushima, une mesure témoignant du fait que les États-Unis considèrent la situation nettement plus sérieuse que l'évaluation faite par les Japonais.

Marcel Lacroix, spécialiste du génie nucléaire à l'Université de Sherbrooke, est pour sa part beaucoup plus optimiste et considère les Français *«hyperalarmistes sur à peu près tout, les pesticides, les OGM, etc.». «Il est très important que vous réassuriez la population, on a évacué la population et tout est sous contrôle. Ça suit son cours normal. La chaleur qui est dégagée et la radioactivité qui est émise diminuent avec le temps selon un phénomène naturel»*, a-t-il précisé lors d'un entretien téléphonique.

«L'eau que l'on injecte pour refroidir bout et devient vapeur. Pour réduire la pression qu'elle exerce sur les structures, les employés de la centrale laissent échapper cette vapeur qui est contaminée», a-t-il avancé pour expliquer les émanations radioactives. À ses yeux, le cas de Tchernobyl était complètement différent de celui de Fukushima. *«Le réacteur de Tchernobyl était en fonctionnement, les installations n'étaient pas les mêmes et les conditions étaient celles d'un régime totalitaire où on transgressait toutes les règles établies. Les autorités ont attendu 48 heures avant de prévenir les citoyens qui vivaient à portée de vue de la centrale. À Fukushima, c'est un accident qui découle d'une catastrophe naturelle et qui est sous contrôle depuis une semaine, bien que l'on éprouve certaines difficultés»*, a affirmé M. Lacroix.

Le Devoir

Tepco, une mauvaise élève à la bonne réputation

PHILIPPE MESMER

Kyoto — La catastrophe nucléaire qui menace le Japon s'accompagne d'une vive mise en cause de la compagnie d'électricité de Tokyo, Tepco, quatrième producteur mondial d'électricité. Les quatre centrales touchées dans le nord-est de l'archipel sont gérées par cette entreprise créée en 1951 après la privatisation du secteur. Tepco fournit du courant à neuf préfectures, dont celle de Tokyo, et dispose de bureaux à New York et à Londres. À l'exercice fiscal 2009 clos fin mars 2010, la société a vendu 290 187 gigawatts (GW) à 28,6 millions de clients et dégagé un chiffre d'affaires de 55 milliards de dollars.

Le premier ministre japonais aurait eu une discussion houleuse avec les dirigeants de Tepco

La puissante compagnie assure un service jugé de qualité, meilleur que celui des neuf autres entreprises d'électricité japonaises. Ce service est reconnu comme un des plus efficaces, avec notamment un taux de coupures de courant parmi les plus faibles au monde. Cette fiabilité en fait une société attractive pour les ingénieurs. Les meilleurs veulent y travailler.

Cette belle mécanique a un gros défaut: elle a tendance à s'enrayer lors d'une crise grave. La manière d'appréhender l'enchaînement des incidents à la centrale de Fukushima-Daiichi (au nord de Tokyo) en est le triste exemple. Elle aurait refusé l'aide proposée par les États-Unis et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dès les premiers incidents samedi 12 mars. Puis les retards pris dans l'annonce des incidents à répétition, les communiqués difficiles à comprendre et les multiples questions restées sans réponse ont fini par faire réagir le gouvernement nippon.

Mardi matin, le premier ministre japonais, Naoto Kan, s'est rendu au siège de l'entreprise à Tokyo. Là, il aurait eu, selon la presse, une discussion particulièrement houleuse avec les dirigeants de la compagnie. *«Alors que les explosions étaient filmées par toutes les télévisions, il vous a fallu plus d'une heure pour en informer le gouvernement»*, leur aurait-il reproché.

«Soyez prêts à tout»

Naoto Kan a également vivement critiqué l'attitude du groupe qui, selon des rumeurs insistantes, aurait retiré une grande partie de son personnel du site, laissant la gestion des problèmes à des employés de filiales. *«Vous êtes les seuls face à ces problèmes,* leur a rappelé le chef du gouvernement. *Quitter la centrale est impossible. Soyez prêts à tout. Si vous vous retirez maintenant, ce sera la fin de Tepco.»*

La colère de M. Kan suit les excuses publiques présentées lundi par le p.-d.g. de Tepco, Masataka Shimizu. Une intervention vite critiquée: il avait choisi de s'exprimer 29 heures après les premiers problèmes, alors que durant tout le week-end les responsables de l'entreprise répondaient aux questions par un invariable: *«Nous continuons d'enquêter sur le problème.»*

Problèmes coutumiers

Tepco n'en est pas à son premier hiatus de communication. Le groupe en est même coutumier. Des révélations de fausses déclarations dans des rapports d'inspections de routine menées par le gouvernement — plus de 200 en 20 ans — avaient contraint la direction à démissionner en 2002. En 2007, la NISA, l'Agence de sûreté industrielle et nucléaire, avait fait savoir qu'entre 1978 et 2002, 97 incidents, dont 19 jugés *«critiques»*, avaient été dissimulés aux autorités. Ces affaires concernaient les dix compagnies d'électricité japonaises, mais Tepco était la plus critiquée.

Ces différents rappels à l'ordre n'ont pas véritablement changé sa manière de fonctionner. En juillet 2007, Tepco a de nouveau été critiquée pour avoir tardé à donner des informations précises sur un incendie et une fuite radioactive à la centrale de Kashiwazaki-Kariwa, la plus grande du monde, à l'arrêt après un séisme de magnitude 6,8. Le manque de transparence de sa communication ayant suscité des inquiétudes dans la population, elle avait dû attendre 21 mois pour relancer la centrale.

Cette fois, son attitude, jugée inacceptable par beaucoup de Japonais, pourrait lui coûter le peu de crédit qui lui reste.

Le Monde

YURIKO NAKAO REUTERS

Un responsable de la compagnie d'électricité de Tokyo, Tepco, montre des plans de la centrale Fukushima.

EN BREF

Où est l'iode?

Los Angeles — Le principal fabricant américain de comprimés d'iodure de potassium, Anbex, est en rupture de stock en raison de la demande massive entraînée par les accidents nucléaires en série au Japon, a annoncé hier la direction de l'entreprise. Anbex a été inondé par des milliers de commandes pour son médicament Losat depuis le séisme et le tsunami de vendredi au Japon, qui ont entraîné une série d'accidents à la centrale nucléaire de Fukushima 1, dans le nord-est du pays. *«Le pic* [de demande] *est énorme* [...], *nous sommes en rupture de stock depuis vendredi soir»*, a déclaré Alan Morris, président d'Anbex. – *Agence France-Presse*

Fuite dans une centrale canadienne

Des milliers de litres d'eau faiblement radioactive se sont déversés lundi dans le lac Ontario, frontalier des États-Unis, en raison d'un incident survenu dans une centrale nucléaire canadienne, ont annoncé hier les autorités. *«Cet événement est mineur selon l'échelle réglementaire et n'a que des effets négligeables sur l'environnement et aucun impact sur la santé humaine»*, a assuré dans un communiqué Ontario Power, important producteur public d'électricité. 73 000 litres d'eau déminéralisée (qui contient de faibles traces de tritium, un élément radioactif) ont accidentellement été rejetés dans le lac. – *Agence France-Presse*

La course indienne au nucléaire est assombrie

GUY TAILLEFER
Le Devoir en Inde

New Delhi — L'Inde possède 20 réacteurs nucléaires et compte en construire une trentaine d'autres pour répondre à ses besoins croissants en électricité. Réagissant à la catastrophe japonaise, le premier ministre Manmohan Singh a ordonné en début de semaine une révision en profondeur des systèmes de sécurité de l'ensemble des réacteurs indiens.

Le premier ministre indien a ordonné une révision des systèmes de sécurité de l'ensemble des réacteurs indiens

L'opinion publique n'est rassurée qu'à moitié, les militants antinucléaires pas du tout, étant donné les informations indiquant que le gouvernement indien, de l'aveu même de son ministère de la Santé, ne serait absolument pas prêt à faire face à un grave accident nucléaire.

À Chennai, capitale du Tamil Nadu, un État la côte est indienne qui a été durement touché par le tsunami de 2004, des rumeurs de pluies radioactives venues du Japon ont couru ces derniers jours. Disséminée par le Web, la rumeur priait les gens, pour leur santé, de ne pas sortir sous la pluie. Des bruits que les autorités ont tout de suite balayés. *«L'idée qu'une fuite radioactive au Japon puisse nous affecter est ridicule*, a déclaré un expert du Bhabha Atomic Research Centre, un organisme gouvernemental. *Nous sommes très, très loin du Japon.»*

Moins «ridicules» seraient toutefois les craintes soulevées par les groupes antinucléaires quant à la construction annoncée d'un vaste complexe de réacteurs à Jaitapur, sur la côte de Konkan, une région située entre Mumbai et Goa et caractérisée par une importante activité sismique. Les environnementalistes sont montés depuis plusieurs mois aux barricades pour bloquer ce projet, auquel le géant français Areva est étroitement associé. Les événements japonais accréditent leur cause: ce qui se produit au complexe de Fukushima, disent-ils, prouve que, malgré les meilleures mesures de sécurité du monde, tous les réacteurs nucléaires sont vulnérables au risque d'une catastrophe. Jaitapur est située dans une zone de sismicité où se sont produits, entre 1985 et 2005, 98 tremblements de terre, indique le Geological Survey of India. Le plus gros s'est produit en 1993 et mesurait 6,2 sur l'échelle de Richter.

Or, c'est là, précisément, que l'Inde veut construire son nouveau parc nucléaire de six réacteurs d'une capacité totale de 9900 mégawatts, ce qui en fera le plus imposant au monde. La NPCIL, la société d'État responsable des opérations des centrales du pays, plaide que la construction de réacteurs dans cette région ne pose aucun problème de sécurité publique et que jamais, ce que contestent les antinucléaires, un accident ne s'est produit dans une centrale indienne.

Il existe dans le monde 443 réacteurs nucléaires approvisionnant en électricité 30 pays. C'est en Chine que les projets d'expansion nucléaire sont les plus ambitieux: 22 nouveaux réacteurs sont en construction, celle de 50 autres est programmée.

Le Devoir

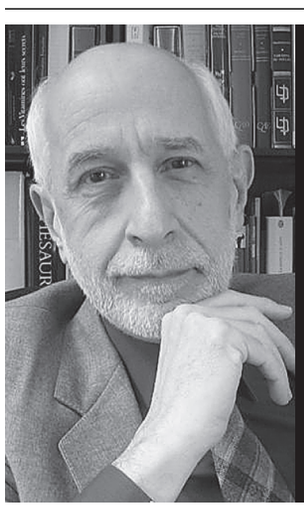

Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Vient de paraître !

Pour une gauche à gauche

Critique des propositions sociales et linguistiques de Jean-François Lisée

Par Pierre Dubuc

L'AUT'JOURNAL Disponible en librairie et sur www.lautjournal.info

DÉCLARATION MAÎTRES CHEZ NOUS 2011

un retour aux sources de L'Action nationale

DANS LE NUMÉRO DE MARS 2011

Le premier enjeu

Le retour en force du «vouloir-vivre» québécois

Des détails inquiétants

Déchets radioactifs ontariens sur le Saint-Laurent

La liberté du Québec (1)

La nation québécoise : colonisée, menacée, inachevée

Abonnements et achats à la boutique www.action-nationale.qc.ca
Au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 1-866-845-8533)
Par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3
Ce numéro 12 $ taxes et expédition comprises

ÉDITORIAL

Drame au Japon

Sans précédent

Le stoïcisme japonais est largement louangé depuis le début de la semaine infernale que vit ce pays, alors que les épreuves déboulent en cascade. De quoi rassurer bien des observateurs, surtout économiques, qui prévoient déjà avec optimisme la remise sur pied du pays. Mais ce calme est trompeur, car il amène à sous-estimer l'impact d'un facteur-clé: l'incertitude totale dans laquelle le Japon est plongé.

Les grandes catastrophes naturelles ont une fin: un jour, la terre finit de trembler, le volcan de cracher ses cendres, la mer de tout dévaster. Le Japon, lui, n'a pas encore eu droit à l'accalmie. Il en est réduit à tâtonner pour arriver à contrôler les défaillances des réacteurs nucléaires de la centrale de Fukushima.

Et on ne sait pas où cela mènera, que ce soit à court ou long terme. Les seuls scénarios auxquels on peut se référer, Three Mile Island et Tchernobyl, ne présentaient pas les mêmes caractéristiques que ce que vit le Japon — où, de surcroît, la population autour de la centrale est profondément épuisée — physiquement, mentalement et matériellement — par les séismes traversés. En dépit de son propre passé lourd de catastrophes, le Japon n'a pas de repères pour vivre le drame actuel. Dans ce contexte, prévoir des lendemains qui chantent est franchement prématuré. Et le calme si vanté des Japonais a aussi son revers.

Josée Boileau

Ce trait culturel a pour corollaire la tendance à minimiser les problèmes et à ne pas vouloir déranger. Ce qui expliquerait en partie le refus par la compagnie Tepco, propriétaire de la centrale de Fukushima, de l'aide offerte dès samedi par les États-Unis et l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme l'explique un article du *Monde* que nous reprenons dans nos pages. Il s'agissait là d'une erreur.

De même, certains reportages associent le calme des Japonais à la confiance qu'ils ont envers ceux qui gèrent la situation. C'est faux: eux aussi s'impatientent devant les informations contradictoires qui circulent. Hier, le gouverneur de la préfecture de Fukushima, M. Yuhei Sato, a ouvertement remis en cause l'efficacité du plan d'évacuation de sa région. Le premier ministre Naoto Kan lui-même y a été d'une explosion de reproches, mardi, quand il a rencontré les dirigeants de Tepco, estimant que ceux-ci informaient mal son gouvernement.

Car l'incertitude, c'est là aussi qu'elle se vit. Pour bien des catastrophes modernes, ce sont les entreprises qui détiennent l'information, alors que ce sont les politiciens qui doivent en répondre publiquement. Critiqués au quotidien, ils redeviennent des repères pour leurs concitoyens quand le drame survient. Ce fut vrai au Québec lors de la crise du verglas, vrai aux États-Unis où la crise de la marée noire due à BP dans le golfe du Mexique reposa sur les épaules de Barack Obama, vrai en Haïti où, au contraire, l'absence de leadership politique a compliqué les lendemains du tremblement de terre.

Et c'est vrai au Japon aussi, pays où les premiers ministres n'ont pourtant jamais été des leaders comme en Occident et où M. Kan était, jusqu'à vendredi dernier, un premier ministre en sursis, ébranlé par les scandales de corruption. Depuis le séisme, il a su prendre les choses en main. Mais il se bute à son tour au manque de transparence d'une compagnie privée. Cela justifie la colère et la suspicion, et ne permet toujours pas de dessiner une voie de sortie pour un Japon terriblement ébranlé.

jboileau@ledevoir.com

Partage de compétences en santé

Une dose de bon sens

Comme il peut être exaspérant d'assister au chipotage du trio médecin-infirmière-pharmacien! S'il acceptait le principe de l'union des forces plutôt que de s'entêter dans la protection des intérêts corporatifs, il contribuerait à soulager une portion des maux de la première ligne du réseau de santé québécois.

Tous les discours concluent à un nécessaire partage des compétences professionnelles en santé. Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, y croit fermement, mais préfère le consensus aux politiques décrétées sous la contrainte. Hélas, le désenchantement nous gagne... Chacune des propositions portées avec enthousiasme par l'un des trois groupes est invariablement étouffée par la froideur d'un autre. Le patient s'impatiente. Des solutions sont à portée de main, mais les chasses gardées font obstacle.

Le plus récent des combats de coqs oppose pharmaciens et médecins. L'idée d'un transfert de pouvoirs aux pharmaciens est alléchante, bien que certaines de leurs propositions soulèvent des réserves. Un saut à la pharmacie permettrait d'éviter l'attente interminable en clinique dans le cas d'un bête renouvellement d'ordonnance; toutefois, même la plus banale des infections urinaires est digne d'une analyse médicale plus poussée.

Marie-Andrée Chouinard

Mais la main tendue par les pharmaciens ne doit pas être repoussée sous prétexte de différends sur certains points. Cela se discute. Leur disponibilité, leur expertise et le contact privilégié qu'ils ont avec la population sont autant de richesses qu'on ne peut bouder dans un système aussi pressurisé que le nôtre. Pour accélérer la cadence des pourparlers, mieux vaudrait que le ministre de la Santé intervienne.

La dernière escarmouche pharmaciens-médecins n'a rien d'inédit. Rappelons aux mémoires engourdies que le Québec a adopté en 2002 la loi 90 précisément pour encourager le partage des compétences et autoriser les ordonnances collectives. La loi existe depuis neuf ans, mais son application demeure rare tant les collaborations sont difficiles et inégales.

Chacun à son tour, les ordres professionnels ont manifesté leur mécontentement quant aux prétentions de leurs vis-à-vis. Lorsque fut suggérée la vaccination en pharmacie, les infirmières ont indiqué que c'était leur rôle. Elles ont d'ailleurs relaté comment les pharmaciens leur refusaient l'accès direct aux fournisseurs de vaccins, ce qui aurait permis une réduction de coûts. Les médecins ne sont pas en reste: ils coupent souvent les cheveux en quatre dès qu'une ombre se profile sur le champ protégé des actes médicaux.

À ces enfantillages s'ajoute le manque de ressources: lorsqu'enfin on s'entend sur le partage de compétences, les âmes salvatrices se font attendre. Les bienfaits des infirmières praticiennes sont évidents, mais on attend qu'il s'en ajoute. Les sages-femmes pourraient aider à résoudre la crise en gynécologie, mais Québec s'obstine à ne pas les inclure formellement dans le plan de match.

Une logique aussi simple que celle de l'exploitation maximale des compétences de chacun des professionnels semble impossible à mettre en pratique. «Le bien-être du patient» est au centre de tous les discours des protagonistes, mais sur le terrain, on se dispute la protection d'intérêts qui n'ont rien à voir avec ceux du patient.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

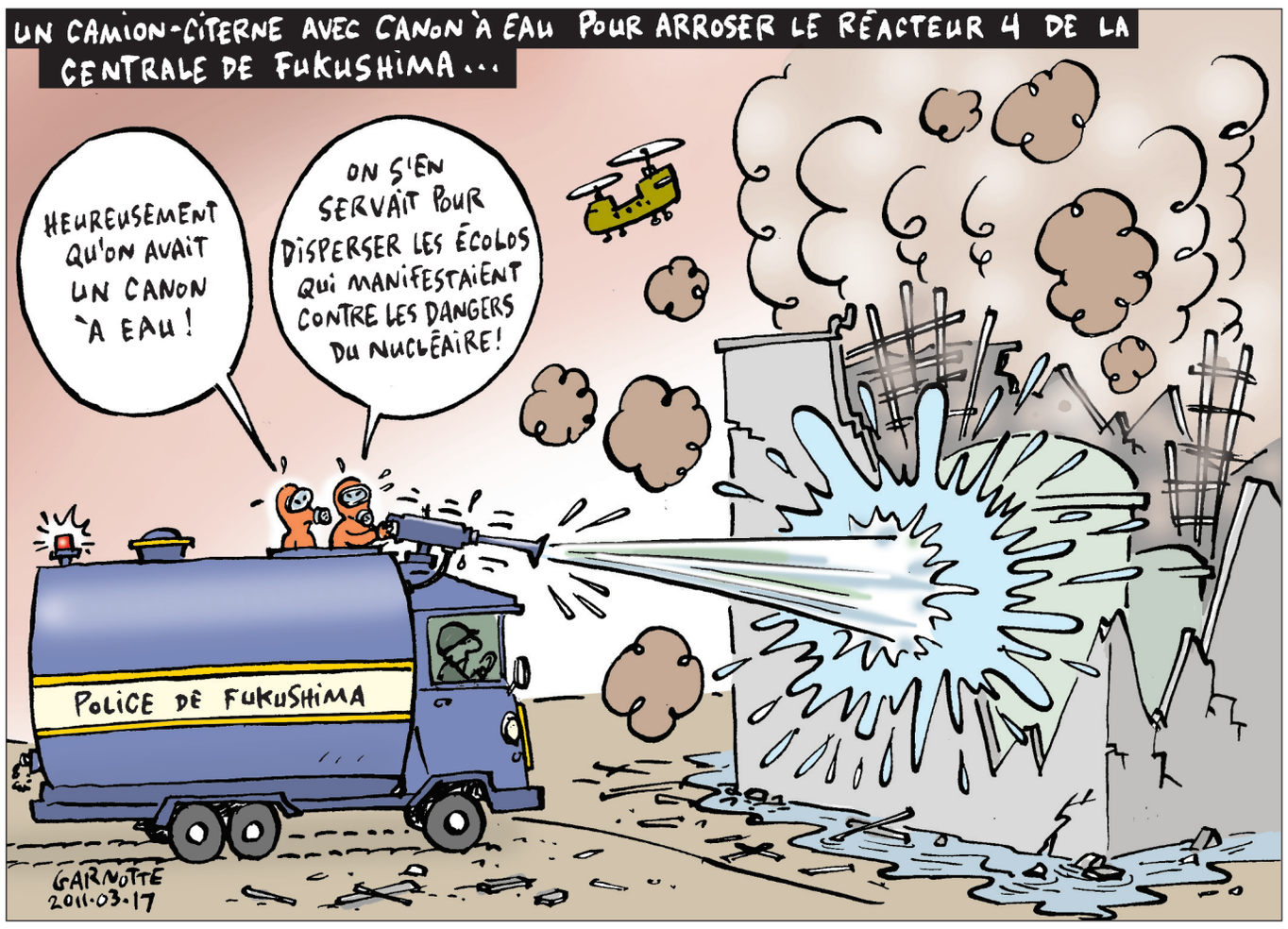

LETTRES

Le droit d'un vote

Après avoir entendu le député du PQ Stéphane Bédard expliquer sa proposition de réforme de la carte électorale, je me suis demandé à quelle époque je vivais. Comment un parti politique aussi sérieux que le PQ peut-il proposer des changements qui rendraient mon vote plus faible que celui d'une personne qui habite en région? En démocratie, j'ai toujours cru que chaque électeur avait le même pouvoir. Avec cette réforme, c'est la grande région de Montréal au complet qui sera désavantagée. Cette réforme ne peut pas aller de l'avant, on ne peut pas avoir différents types d'électeurs au Québec. Chaque citoyen doit avoir le droit à un vote qui a le même poids. Il est temps que les gens de la région de Montréal prennent au sérieux cette attaque à notre démocratie et qu'ils la dénoncent fermement.

Mathieu Filiatrault
Montréal, le 15 mars 2011

Les Libyens sacrifiés

Dans le grand jeu d'échecs diplomatique, les États-Unis ont décidé de sacrifier le peuple libyen afin de sauver les monarchies pétrolières. Nous avions déjà pu constater le peu d'empressement des États-Unis à appuyer les mouvements démocratiques de la Tunisie et de l'Égypte, mais c'est avec la Libye que l'hypocrisie devient encore plus évidente. D'un côté, on saisit la Cour pénale internationale pour de présumés crimes contre l'humanité et de l'autre, on assiste passivement à l'écrasement de la révolte populaire. Il s'agit de donner un exemple sanglant propre à marquer les esprits afin de mettre fin aux révolutions démocratiques. Après tout, on s'accommodait bien du dictateur libyen qui avait ouvert les vannes du pétrole pour faire oublier son passé de promoteur du terrorisme. De même, on préfère soutenir encore et toujours les dictatures arabes qui ont l'avantage d'être nos fidèles alliées.

Nicolas Saucier
Québec, le 15 mars 2011

Tunisie, Libye...

Ce qui se passe sur la scène internationale, les révoltes des masses suivies parfois de tueries qui déshonorent les armées, ce n'est pas seulement une catastrophe comme le tsunami au Japon.

L'idée de liberté représentée par l'Occident s'est répandue par la télé et Internet dans quantité de communautés fermées et traditionnelles. Là aussi, on veut faire ce qui fut réalisé dans le Nouveau Monde: *«Live free or die»*.

La mort est seulement un risque, indice d'absolu. Dans le quotidien, chacun se donne, au contraire, par l'exercice de sa liberté, une meilleure santé.

Bernard Dupriez
Le 16 mars 2011

Richard Séguin témoigne de nous

Richard Séguin est sans doute l'auteur-compositeur québécois qui témoigne le mieux de l'état de la présence humaine dans la société, de son mal de vivre, de son combat et de ses limites. Fidèle témoin des exclus, de ceux qu'on appelle, à tort, les petites gens, les gens ordinaires. Bien que puisant son inspiration dans son village à la hauteur d'Appalaches sublimes, Séguin nous regarde vivre, aimer, espérer et nous accompagne.

Société de plus en plus privatisée qui tend à déposséder le monde, Séguin dénonce avec les mots durs, mais souvent tendres, de notre résistance. Oui, Séguin a du Dylan en lui, mais aussi du Félix Leclerc, qui chante à hauteur d'homme. Les chansons de Séguin persistent et signent dans un cheminement humain du mieux-être, du mieux-vivre et d'une justice sociale espérée. Pourquoi chanter sinon? Ses chansons sont comme un baume sur notre monde. Et ce poète porte en lui la beauté du monde, ou enfin de ce qui en reste.

Yvan Giguère
Saguenay, le 13 mars 2011

Le retour du politique

Dans un Québec rongé par les politiques qui visent la reproduction du capital et la sécurité de l'impérialisme culturel américain, il est de bon ton de demander des moratoires, des études avant de tout sacrifier. Par là, on demande au peuple du Québec de s'adapter à des formules de développement téléguidées de l'extérieur.

Il n'y a pas de politiques nationales indépendantes au Québec, on le sent. Les gouvernements jouent à garantir des profits aux détenteurs de capital et à la bourgeoisie, et instrumentalise le travail et ses produits. C'est une forme évidente de colonialisme économique.

Les ressources non renouvelables comme les ressources renouvelables pourraient composer un patrimoine collectif national pour satisfaire des développements singuliers et collectifs plus justes et participer à instaurer un pays vecteur des politiques que l'on attend de la prochaine civilisation nationale et internationale. À quand un retour du politique en politique nationale?

Mathieu Parent
Le 15 mars 2011

LIBRE OPINION

La nécessaire bibliothèque Gaston-Miron à Paris

À la lecture de l'article récent du correspondant du *Devoir* à Paris, Christian Rioux, *«Qu'adviendra-t-il de la bibliothèque Gaston-Miron?»* (*Le Devoir*, 3 mars 2011), il est difficile de ne pas éprouver un sentiment de déjà-vu. Le sort de cette bibliothèque abritée par la Délégation générale du Québec à Paris, la seule bibliothèque hors du Québec entièrement consacrée à la littérature et à la culture québécoises, est-il donc voué à être remis perpétuellement en question? La menace d'une fermeture ou d'une dissolution est-elle destinée à toujours peser sur elle, comme elle l'a fait périodiquement depuis le début des années 1990?

Quelle incohérence, quand on sait que cette bibliothèque, à laquelle songeait déjà Gaston Miron lui-même dès son premier séjour à Paris en 1960, concrétise par sa fonction un des grands accomplissements de la littérature québécoise depuis la Révolution tranquille: son rayonnement persistant à l'étranger, sa présence notamment dans de très nombreuses universités européennes où on l'enseigne, dans les colloques et les salons du livre, les traductions qu'on fait de ses auteurs dans plusieurs pays.

Depuis des années, l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) organise des tournées d'écrivains et de professeurs québécois qui permettent à ceux-ci de mesurer combien, de l'Atlantique à la Russie, de la Méditerranée à la Scandinavie, il y a un peu partout en Europe des chercheurs passionnés du Québec et de sa culture qui forment des chercheurs plus jeunes et qui comptent tous sur les ressources de la bibliothèque Gaston-Miron, souvent faute de pouvoir faire le voyage au Québec.

Faut-il rappeler par ailleurs aux décideurs qu'à son imposante collection de 17 000 volumes s'ajoute une documentation de référence essentielle pour les journalistes français, belges, suisses et d'autres pays européens qui se rendent au Québec en vue de préparer articles, émissions ou reportages portant sur le développement touristique, économique ou en matière de la politique provinciale, fédérale et intergouvernementale?

Comprenons bien qu'il ne s'agit pas ici du maintien d'une institution culturelle exigeant des millions de dollars, mais de la simple assurance d'un poste permanent de bibliothécaire permettant la gestion compétente de sa collection. Dans un contexte politique où le gouvernement du Canada a décidé que le rayonnement culturel du pays à l'étranger est un luxe dont le pays peut passer, on conçoit à peine que le gouvernement du Québec, qui semble déterminé à jouer un rôle de suppléant, puisse demeurer indifférent quant à l'avenir d'une institution culturelle aussi indispensable que peu coûteuse. Il importe que le ministère des Relations internationales et celui des Communications et de la Culture examinent, de concert avec le milieu des chercheurs, des solutions permanentes à cette précarité, sans cependant abdiquer les liens de l'État du Québec à ces importantes collections documentaires.

En cas d'inertie et d'indifférence, l'incohérence serait encore accrue quand on sait qu'après plusieurs années d'existence difficile, cette bibliothèque a été rebaptisée en grande pompe, en 2003, du nom de Gaston Miron, pour qui la présence au monde du Québec et de sa littérature a été un objectif permanent auquel il a consacré d'immenses énergies. Bref, il est question ici à la fois d'une continuité nécessaire et de la fidélité à une vision ouverte et généreuse de ce que doit être le Québec dans le concert des nations.

Pierre Nepveu (écrivain et professeur à l'Université de Montréal), Yannick Gasquy-Resch (présidente de l'Association internationale d'études québécoises), Peter Klaus (professeur à la Freie Universität de Berlin) et Jozef Kwaterko (professeur et directeur du Centre d'études en civilisation canadienne-française et en littérature québécoise de l'Université de Varsovie)

IDÉES

Zone d'exclusion aérienne en Libye: trop peu, trop tard

ROSELINE LEMIRE-CADIEUX
Doctorante en science politique et chercheuse à l'Observatoire sur les missions de paix et opérations humanitaires à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM

GORAN TOMASEVIC REUTERS

On ne peut pas tenir pour acquis que les rebelles libyens, déjà divisés sur la question de la zone d'exclusion aérienne, approuveraient une participation plus directe de l'Occident, notamment en ce qui concerne l'envoi de troupes au sol.

L'appui à l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne en Libye au nom d'un «impératif moral» est de plus en plus discuté au sein de la communauté internationale. À ces voix s'est joint samedi dernier un poids lourd, la Ligue arabe et ses 22 États, dont l'approbation est importante dans la légitimation morale d'une éventuelle intervention militaire en Libye. Or, il apparaît de plus en plus clairement que le Conseil de sécurité de l'ONU, bloqué — sans surprise — par les voix chinoises et russes, n'approuvera pas d'intervention en territoire libyen et que de fait, toute participation au conflit serait d'emblée illégale aux yeux du droit international. Pourtant, et dans l'ombre de la catastrophe qui touche le Japon, Kadhafi parle déjà de *«purges»* pour qualifier les politiques qui suivront sa victoire contre les rebelles.

Ces discussions remettent sur la sellette le concept de responsabilité de protéger développé dans les années 90 sous l'impulsion des génocides bosniaques et rwandais. Rappelons que la fin de la guerre froide a laissé un vide sécuritaire, et l'augmentation des conflits intraétatiques a stimulé l'émergence du concept de «sécurité humaine» qui met de l'avant la protection des populations civiles plutôt que le maintien de l'intégrité territoriale des États à tout prix.

Cette évolution s'est accompagnée, entre autres avec le rapport canadien sur la responsabilité de protéger déposé à l'ONU en 2005, d'une redéfinition de la notion de souveraineté de l'État dorénavant accompagnée d'une responsabilité de protéger sa propre population. Ainsi, advenant le cas où un État se montrerait soit incapable de protéger sa population, soit prédateur de celle-ci, la communauté internationale serait légitime — voire moralement forcée — d'intervenir pour pallier le problème.

Contribution américaine

Or, dans la foulée des attentats du 11-Septembre, la responsabilité de protéger a été effacée par la dérive sécuritaire qui avait l'objectif de défendre l'Occident contre le terrorisme islamique. De fait, nous avons été témoins du retour massif d'un concept de sécurité quasi exclusivement centré sur la défense de l'État, et l'inaction de la communauté internationale en ce qui concerne le génocide au Darfour est venue sceller ce sort.

Vu les moyens exigés pour arriver à imposer une zone d'exclusion aérienne et la complexité d'une telle opération, la contribution américaine est essentielle à l'entreprise de démarches militaires en Libye. L'administration Obama, malgré sa volonté affirmée de ne pas laisser se reproduire les exactions dont le Rwanda et la Bosnie ont été témoins, et même si elle demeure en contact avec le gouvernement de transition basé à Benghazi, se montre toutefois très réticente à engager ses troupes et rappelle qu'une telle décision doit être le fruit d'un savant calcul coûts-bénéfices. Le secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, a d'ailleurs rejeté la possibilité d'une intervention inconsidérée aux conséquences imprévisibles.

Cette position, à première vue critiquable pour nombre de défenseurs des droits de la personne, est d'autant plus exaspérante que l'on sait l'urgence de la situation. Les troupes loyales à Kadhafi gagnent du terrain et l'espoir de voir les troupes rebelles l'emporter s'amenuise d'heure en heure. Les médias nous rappellent volontiers la tragédie bosniaque et les vœux pieux de Bill Clinton quant à l'inaction américaine au Rwanda, mais parlent cependant beaucoup moins de l'inefficacité de l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne dans le sud de l'Irak pendant la guerre du Golfe. Rappelons aussi que l'on a reproché aux États-Unis l'insuffisance de l'intervention aérienne au Kosovo en 1999 où les bombardements avaient provoqué une recrudescence des violences au sol ainsi qu'un nombre élevé de victimes civiles du côté serbe.

Des obstacles

D'un point de vue militaire, on peut aussi douter de l'efficacité de ce type d'intervention sur l'arsenal de Kadhafi. Non seulement la flotte aérienne libyenne est suffisamment bien équipée pour offrir une résistance non négligeable aux pays alliés, mais on peut aussi croire qu'une telle zone serait inopérante pour stopper les nombreux hélicoptères de Kadhafi. En ce sens, les propos d'apparence intéressée de Gates se justifient d'un point de vue stratégique. Une intervention occidentale, pour avoir l'efficacité recherchée, exigerait peut-être davantage qu'une stricte implication aérienne.

Or, une opération militaire plus large se heurterait à de nombreux obstacles. On ne peut pas tenir pour acquis que les rebelles, déjà divisés sur la question de la zone d'exclusion aérienne, approuveraient une participation plus directe de l'Occident, notamment en ce qui concerne l'envoi de troupes au sol. Pourtant, plus les jours passent, plus les rebelles auront besoin de renforts d'envergure pour arriver à renverser les avancées de Kadhafi vers l'est. De plus, n'oublions pas que plus la participation de la communauté internationale est importante, plus le mouvement révolutionnaire risque de perdre en légitimité aux yeux de la population libyenne.

Enfin, dans un sondage publié par le *Washington Post*, une majorité d'Américains appuient l'idée de la création d'une zone d'exclusivité aérienne, mais reculent lorsqu'on leur explique les implications concrètes d'une telle manœuvre, ce qui signifie peut-être que s'il s'avérait nécessaire d'élargir l'opération pour atteindre les objectifs de la mission, Obama risquerait de perdre l'appui de sa propre population.

La «moins pire» des options

Il est peut-être trop tôt pour affirmer que le «printemps arabe» ramènera la responsabilité de protéger à l'ordre du jour, mais nous savons qu'avec ou sans intervention de la communauté internationale, de nombreuses personnes périssent dans le conflit libyen et continueront de périr au cours des prochaines semaines. Dès lors, il s'agit pour les gouvernements occidentaux de choisir laquelle des options sera la «moins pire», et ne rien décider comme le fait en ce moment l'administration Obama représente, d'emblée, une position forte.

Et l'essentiel est de ne pas répéter de nombreuses erreurs du passé en lançant une opération militaire partielle et vouée sinon à l'échec, du moins à des dommages collatéraux tellement lourds que ses effets bénéfiques escomptés seraient effacés par un nombre de victimes disproportionné. Quoi qu'il en soit, peu importe ce que décidera de faire — ou de ne pas faire — la communauté internationale et le gouvernement américain, il s'agira d'une décision cornélienne que l'Occident doit être prêt à assumer.

Moyen-Orient

Au-delà des révolutions

ABDOU DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie et ancien président de la République du Sénégal

Le souffle de révolte et de liberté qui s'est emparé du monde arabe semble avoir pris de cours les administrations, les chancelleries, les observateurs et même les services de renseignement. Qui aurait pu prédire ce qui est arrivé? Mais à y regarder de plus près, cette succession d'événements en cascade ne porte-t-elle pas, finalement, la plupart des caractéristiques de la société mondiale de ce début de troisième millénaire?

Celles d'une société interconnectée où quelques messages texte ou connexions Internet suffisent à organiser, en quelques heures à peine, un immense rassemblement de foule pour faire la fête ou — on le sait maintenant — la révolution!

Celles d'une société où 8 jeunes sur 10, âgés de 15 à 24 ans, vivent dans des régions en développement, en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou dans les Caraïbes. Or c'est bien cette jeunesse qui, en Tunisie, a donné le coup d'envoi d'une révolution que d'autres jeunes se sont à leur tour appropriée et qui se propage, désormais, sans que quiconque puisse dire où et quand cela s'arrêtera.

Celles d'une société où cette jeunesse en quête d'éducation et de formation, pour la grande majorité, ou d'emplois qualifiés quand elle est formée, ne se voit offrir d'autres perspectives d'avenir que l'exode rural, le chômage ou l'émigration, et pas seulement vers les pays du Nord comme on a trop vite fait de l'affirmer, de le penser ou de le craindre. La moitié des migrants originaires de pays du Sud résident et travaillent dans d'autres pays du Sud. Et dans l'immédiat, l'afflux d'émigrants tant redouté par l'Europe se déplace de la Libye vers la Tunisie et l'Égypte, déjà fragilisées par les événements de ces dernières semaines, créant ainsi une réelle menace de crise humanitaire.

Fortunes et misère

Celles d'une société où les progrès les plus spectaculaires, les fortunes les plus puissantes cohabitent avec la plus extrême misère et le plus profond dénuement, sans espoir que cela change, à la différence près que désormais tout se sait et tout se voit. N'est-ce pas, à cet égard, la soif de changement qui a été le dénominateur commun des révolutions arabes, même s'il faut être bien attentif à distinguer la spécificité propre à chacune de ces situations?

La jeunesse arabe nous a donné une formidable leçon d'espérance et de maturité politique

Parler un peu hâtivement du monde arabe comme d'un ensemble homogène et uniforme risquerait en effet de fausser nos analyses présentes et à venir. Aspiration à l'équité économique et sociale, aspiration à la dignité, aspiration à la liberté politique que l'on n'a pas su entendre, que l'on n'a pas réussi ou que l'on n'a pas voulu mettre en œuvre par la voie de la réforme et qui n'a eu d'autre issue que de s'exprimer dans le rejet non violent mais «jusqu'au-boutiste» de l'injustice, de l'autoritarisme, du népotisme, de l'affairisme, de la corruption, du clientélisme.

Horreur en direct

Celles d'une société surmédiatisée qui traque l'événement, minute par minute, heure par heure, mais qui se lasse aussi vite qu'elle s'est enflammée. Le «zapping» médiatique garantit certes au téléspectateur d'être tenu en haleine, chaque édition offrant son lot de sensationnel et de sensations fortes. Après tout, il se passe toujours une catastrophe ou une crise quelque part et il faut bien reconnaître que le déclenchement d'une guerre civile, qu'un soulèvement populaire ou qu'un tremblement de terre avec ses images de violence, de souffrance, de mort font plus d'audience que le long, difficile et ingrat chemin de la reconstruction, de la transition démocratique, du retour à la sécurité, à la stabilité et à la paix.

Quelques jours durant, toutes les chaînes de télévision, toutes les radios, tous les journaux étrangers, désertant la Côte d'Ivoire où plus rien ne reculait ni n'avançait, ont vécu au rythme des revendications de la jeunesse tunisienne, jusqu'à ce qu'une révolution chasse l'autre. Les caméras, les micros se sont alors tous déplacés place Tahrir, jusqu'à ce que la Libye et la répression sanguinaire du colonel Kadhafi chassent à leur tour l'Égypte des écrans et des antennes. Il ne s'agit pas, dans mon esprit, de sous-estimer le travail des journalistes qui servent l'information, parfois au péril de leur vie, mais de plaider pour que les lendemains de crise, de catastrophe ou de conflit, fassent l'objet d'autant d'attention que la crise, la catastrophe ou le conflit eux-mêmes. Car c'est à ce moment-là que tout peut basculer, c'est à ce moment-là que les populations en difficulté ont le plus besoin qu'on les accompagne sans rien imposer, qu'on leur témoigne notre intérêt, notre disponibilité, notre solidarité, sur le long terme.

Quête d'idéal

La jeunesse arabe ne nous a pas seulement placés face aux réalités de notre société mondialisée. Du fond de sa désespérance, elle nous a donné une formidable leçon d'espérance et de maturité politique en montrant qu'il y avait d'autres voies que la captation, par des fanatiques, de ses frustrations légitimes. En manque d'avenir, mais en quête d'idéal, elle nous a donné une formidable leçon de citoyenneté et d'humanisme. Elle nous a invités à replacer l'Homme, son bien-être et sa dignité, au cœur de toute politique.

Elle nous a démontré que la logique des intérêts stratégiques, économiques ou de puissance qui régissent les relations entre États, et que la logique des blocs régionaux ou des amitiés complices ou coupables devraient désormais compter avec une logique citoyenne fondée sur l'intérêt général, et le partage, par-delà nos différences de couleur, de culture ou de religion, de principes et de valeurs universelles. À nous désormais de l'entendre, de l'admettre et surtout de ne pas l'oublier.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire *(adjoint au directeur de l'information)*, Marie-Andrée Chouinard *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Marco Bélair-Cirino *(général)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Louis-Gilles Francœur *(environnement)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Caroline Montpetit *(affaires sociales)*, Brian Myles *(justice)*, Louise-Maude Rioux Soucy *(santé)*, Philippe Papineau *(pupitre)* ; **information politique** : Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté *(correspondants parlementaires à Ottawa)*, Antoine Robitaille et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Alec Castonguay et Kathleen Lévesque *(reporters)* ; **information culturelle** : Michel Bélair *(théâtre et cahier Culture)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, Frédérique Doyon et Isabelle Paré *(reporters)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Paul Bennett *(pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end)*, Julie Carpentier *(pupitre)* ; **information économique** : Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields *(reporters)*, Dominique Reny (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Claude Lévesque et Guy Taillefer *(reporters)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)* ; Diane Précourt *(responsable des pages thématiques)*, Émilie Folie-Boivin *(pupitre)* ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)* ; Michel Garneau *(caricaturiste)* ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet *(correctrices)* ; Paul Cauchon et Benoît Munger *(responsables du site internet)*, Laurence Clavel *(pupitre internet)*, Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond *(commis internet)* ; Amélie Gaudreau *(secrétaire à la rédaction)*; Geneviève Tremblay et Sophy Lambert-Racine *(commis à la rédaction)*. **DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*, Manon Derome *(Montréal)*, Monique Bhérer *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)* . **PUBLICITÉ** Sylvain Grimard *(directeur adjoint)*, Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte, Martine Bérubé *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Christian Goulet *(directeur de production)*, Olivier Zuida *(directeur adjoint)*, Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) *(responsable service à la clientèle)*, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers *(responsable promotion)*. **ADMINISTRATION** Stéphane Roger *(contrôleur)*, Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

FIFA

SUITE DE LA PAGE 1

Yourcenar, qui vécut en deux langues, le français et l'anglais, sur deux continents, ayant adopté l'exil américain après avoir fui la France en guerre, éprise de voyage, d'architecture, de poésie, façonnée par les valeurs humanistes.

Elle tenta en vain de la rencontrer, Yourcenar étant toujours par monts et par vaux. La grande Marguerite est morte en 1987, quittant ce Mount Desert Island du Maine où sa propriété de Petite Plaisance était devenue synonyme de beauté, de culture et d'accueil, à l'ombre du grand parc. *«Je pense que les gens vieillissent comme ils sont*, disait-elle. *Il y a très peu de vieillesses converties.»*

Un projet

En 1993-1994, le projet d'un documentaire sur l'écrivaine s'est développé. Marilú Mallet a fait des interviews avec des gens qui l'avaient connue, s'est rendue en Belgique, le berceau de l'écrivaine. *«Mais je me suis sentie insécurisée*, déclare la documentariste. *Le sujet m'a dépassée. Il couvrait le siècle. Et c'était une écrivaine française importante.»* Pour tout dire, le milieu littéraire français n'aura jamais facilité la tâche à une cinéaste étrangère qui n'était pas, comme on dit, du bâtiment. *«Je voulais faire un film qui ne soit justement pas fait à partir du point de vue parisien nourri de témoignages des spécialistes de son œuvre, pour plutôt donner la parole à des gens qui l'ont côtoyée.»*

«J'ai voulu qu'elle se raconte elle-même par des extraits de textes»

Avant de baisser pavillon, Marilú Mallet avait découvert les liens privilégiés entretenus avec le Québec par Yourcenar, qui vivait près de la frontière, trop ravie de pouvoir échanger en français avec des interlocuteurs choisis. Plusieurs voyages avaient été faits, mais aussi des amitiés indéfectibles étaient nées, entre autres avec Françoise Faucher, qui lui offrit ses meilleures interviews pour l'émission *Femme d'aujourd'hui* et demeura jusqu'au bout une fidèle.

De grands déplacements

En 2008, après avoir repris le projet, la cinéaste a approché la maison de production Cine Qua Non, qui l'a épaulée. *«C'était un défi de taille,* dit-elle, *car j'ai centré mon film autour des voyages de Yourcenar, ce qui impliquait de grands déplacements.»* L'Inde, entre autres, si magique, la Grèce, le Maroc, le Canada en train défilent à l'écran dans cette œuvre d'errance.

«Mais son plus grand voyage fut en Amérique, où elle habitera 50 ans, en perdant les repères que lui avait donnés sa culture. Ce fut un voyage vers la nature, la simplicité, l'exil intérieur», précise la documentariste. Des documents d'archives sont mis à contribution, mais aussi trois actrices d'âges divers, dont la plus âgée, France Arbour, ressemble beaucoup à la Yourcenar de Mount Desert Island. La voix hors champ de Sophie Clément fut choisie pour sa tonalité parente de celle de l'écrivaine. *«Arriver à la beauté est difficile,* précise Marilú Mallet. *J'ai voulu qu'elle se raconte elle-même par des extraits de textes dans un film impressioniste.»* Yourcenar fut une grande écologiste, en avance sur son temps et analysant son époque.

Les livres

Marilú Mallet a largement puisé dans les livres de la romancière de *L'Œuvre au noir*, élisant des passages qui éclairent sa lumineuse pensée. Le film est un hybride de genres, avant tout contemplatif, tissant des liens subtils. Grande helléniste, Yourcenar, née Marguerite Cleenewerck de Crayencour, avait passé son enfance au château (dont on retrouve des images à l'écran) avec un père issu de la petite noblesse, élevée par des précepteurs et par ce paternel érudit qui lui apprit lui-même le grec et le latin, en lui transmettant son amour de la littérature et des voyages.

Parmi les personnalités interviewées, de nombreux Québécois, dont Françoise Faucher bien sûr, mais aussi l'abbé André Desjardins à Rimouski, avec qui elle entretenait de longues conversations téléphoniques, Yvon Bernier, son exécuteur testamentaire, Robert Lalonde, qui écrivit sur elle et sa compagne Grace Flick dans *Un jardin entouré de murailles*.

Marilú Mallet n'a pas voulu se pencher sur la difficulté qu'a pu rencontrer cette femme dans son homosexualité, tout en abordant quand même ses amours, dont son long compagnonnage avec l'Américaine Grace Frick. Elle n'a pas voulu non plus s'intéresser aux potins sur sa relation de vieillesse avec Jerry Wilson, appelé à mourir du sida. Elle a préféré se concentrer sur leurs grands voyages en duo. *«L'essentiel était ailleurs.»*

Marilú Mallet a conçu ce documentaire pour le grand écran et le film devrait sortir en salle en avril. La cinéaste entend saluer le producteur Michel Ouellette de Cine Qua Non et Jeanne Ritter de Domino Film à la distribution, sans qui son film n'aurait jamais vu le jour. *«Il ne faut pas oublier que les réalisatrices au Québec éprouvent d'énormes difficultés à trouver un producteur et un distributeur. Notre imaginaire féminin est plus absent que présent, sauf exceptions*», conclut-elle.

Le Devoir

JAPON

SUITE DE LA PAGE 1

REUTERS

Fait exceptionnel, l'empereur Akihito s'est adressé hier au peuple japonais lors d'une allocution télévisée.

la construction d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique — qui pourrait réalimenter le système de refroidissement de la centrale nucléaire — est presque terminée. Celle-ci sera mise à l'essai dès que possible, a indiqué le porte-parole de la compagnie, Naoki Tsunoda, sans pour autant fournir un échéancier précis.

Les niveaux de radioactivité au complexe de Fukushima-Daiichi, sis dans le nord-est de l'île d'Honshu, ont encore augmenté mercredi, au point d'entraîner une évacuation temporaire des techniciens et des ingénieurs toujours à pied d'œuvre afin de refroidir les réacteurs du site.

Le gouverneur de la préfecture de Fukushima, Yuhei Sato, a critiqué la gestion de l'évacuation de la zone autour de la centrale nucléaire située à 170 kilomètres au nord-est de Tokyo. *«L'anxiété et la colère ressenties par les personnes ont atteint le point d'ébullition»*, a-t-il déclaré.

M. Sato a déploré que les centres d'hébergement bondés de personnes évacuées de leurs foyers situés à proximité de la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi n'aient pas assez de repas chauds et de produits de base comme du carburant et des fournitures médicales. *«Nous manquons de tout!»*, s'est-il exclamé. *«Ils nous laissent mourir»*, a pour sa part lâché le maire de Minamisoma, Issei Watanabe.

Les médias japonais sont également devenus plus critiques de la gestion de la catastrophe naturelle, puis nucléaire par le premier ministre, Naoto Kan, accusant au passage le gouvernement et Tepco de ne pas fournir suffisamment d'information sur le cours des événements.

«Les gens ne sont pas contents, parce qu'on ne leur dit pas tout et que les premiers communiqués étaient très flous, très complexes à comprendre. Ce qui a donné tout de suite une impression de manque de transparence. Le gouvernement, lui, a fait l'erreur de ne faire que répéter ce que disait Tepco», explique le correspondant du *Monde* au Japon, Philippe Mesmer, soulignant que le gouvernement de Naoto Kan était déjà *«assez impopulaire»* avant le séisme du 11 mars.

Deux poids, deux mesures

Le gouvernement japonais a enjoint à toutes les personnes habitant à 20 kilomètres ou moins de la centrale de Fukushima-Daiichi de prendre la poudre d'escampette, mais a appelé les quelque 140 000 personnes vivant entre 20 et 30 kilomètres du complexe à se calfeutrer chez elles.

L'ambassade des États-Unis à Tokyo a, elle, conseillé aux citoyens américains vivant à 80 kilomètres ou moins du complexe de quitter leur domicile *«ou de se mettre à l'abri si une évacuation n'est pas possible en toute sécurité»*.

Le périmètre d'évacuation défini par Washington est ainsi plus grand que celui que les autorités japonaises ont mis en place de leur côté. L'ampleur de cette évacuation était liée aux niveaux *«extrêmement élevés»* des radiations censées s'échapper du réacteur 4 de Fukushima-Daiichi, a expliqué le président de l'Autorité américaine de régulation nucléaire (NRC), Gregory Jaczko, à l'occasion d'une audition devant le Congrès. *«Nous pensons que l'enceinte de confinement secondaire a été détruite, qu'il n'y a plus d'eau dans les piscines à combustible usé et que les niveaux de radiations sont extrêmement élevés, ce qui pourrait remettre en cause les opérations de secours* [menées sur place].*»*

La Maison-Blanche n'a pas commenté cette divergence entre les avis d'évacuation américain et japonais. *«La crise a lieu au Japon. Évidemment, le gouvernement japonais décide de ce qu'il doit faire pour gérer cette crise et prévenir les populations»*, s'est contenté d'affirmer le porte-parole de Barack Obama, Jay Carney.

Le Canada a suggéré à ses ressortissants se trouvant dans la préfecture de Fukushima de se plier aux directives des autorités japonaises.

Ottawa dissuade tout voyage non essentiel dans la capitale et le nord-est du pays, mais contrairement à un nombre grandissant de pays, estime qu'il est encore trop tôt pour demander à ses ressortissants de quitter le Japon. *«À ce moment-ci, nous ne croyons pas qu'il soit approprié d'émettre une telle recommandation, mais nous suivons la situation de près»*, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon.

Pour sa part, le gouvernement français a exhorté ses citoyens à quitter Tokyo et à se réfugier dans le sud de l'archipel ou à rentrer en France, insistant auprès d'Air France de mobiliser des avions en Asie à cet effet.

La Chine est devenue mardi le premier pays à mettre sur pied une évacuation massive de ses ressortissants se trouvant dans la zone sinistrée. Plus de 3000 Chinois ont déjà été déménagés à Niigata, sur la côte ouest du Japon, selon l'agence Chine nouvelle.

Signe de la gravité des événements, l'empereur Akihito s'est adressé mercredi à ses sujets lors d'une allocution télévisée, ce qui est exceptionnel. Évoquant *«les jours difficiles à venir»*, le souverain, âgé de 77 ans, a dit prier *«pour que nous prenions tous soin les uns des autres et surmontions cette tragédie»*. Il s'est dit *«profondément préoccupé»* par la situation *«imprévisible»* dans la centrale de Fukushima-Daiichi.

Le séisme et le tsunami qui ont frappé vendredi dernier ont fait 5178 morts, 2285 blessés et 8606 disparus, selon un bilan officiel provisoire diffusé jeudi par la police nationale. Par ailleurs, au moins 88 000 bâtiments ont été complètement ou partiellement détruits. Il y a peu de chances de retrouver des survivants dans les zones en ruines, soulignent les sauveteurs.

Déjà traumatisé par la catastrophe naturelle à laquelle est venue s'ajouter la menace d'une catastrophe nucléaire majeure, le nord-est du Japon a essuyé mercredi de fortes chutes de neige.

Le Devoir
D'après la BBC, l'AP, l'AFP et Reuters

LITIGE

SUITE DE LA PAGE 1

lancé une poursuite en diffamation contre son ancien collègue. M. Bellemare avait réagi en septembre par une contre-poursuite de 900 000 $.

M. Charest a toujours soutenu qu'il s'était personnellement chargé de payer ses avocats dans cette affaire. Lorsque *Le Devoir* a réclamé le montant des honoraires payés par M. Charest au début du mois, son bureau a refusé en soutenant que c'était là une affaire entre lui, M. Charest, et son avocat, André Ryan, de la firme BCF. Hier, la critique péquiste Véronique Hivon a réclamé en vain à la période de questions que le premier ministre *«dépose l'ensemble des factures de son avocat»* pour son travail dans le litige privé.

La décision du premier ministre fâche Marc Bellemare. *«En refusant de produire ses comptes et ses paiements — ce qu'il m'a demandé à moi de faire dans le litige civil! —, je trouve que Jean Charest alimente fortement le scepticisme, et les citoyens sont en droit de se poser des questions. Était-ce un litige résolument privé?»* Il souligne que M. Chrest a toujours laissé croire que oui, *«alors qu'il produise ses chèques!*, lance-t-il. *On ne veut pas avoir le détail, mais qu'il produise ses chèques. Un chèque de Jean Charest tiré à l'ordre d'André Ryan au montant de 75 000 $, 80 000 $, c'est ça qu'on veut voir»!*

Montants exorbitants

Devant la commission Bastarache, une partie des honoraires — 530 heures — d'un des avocats de M. Bellemare, Rénald Beaudry, ont été payés. L'ancien ministre de la Justice juge que les heures facturées — 1200 — et les sommes réclamées par André Ryan — 265 000 $ — au gouvernement pour son travail devant la commission Bastarache sont exorbitantes.

«Sur le plan des apparences, c'est un peu trouble», soutient M. Bellemare, laissant entendre que les honoraires de M. Ryan devant Bastarache auraient pu compenser pour ceux dans le litige privé. Il met en relief que Jean Charest, lors de l'interrogatoire au préalable en juillet, n'avait pas abordé la question des honoraires de son avocat *«alors que c'est élémentaire dans ce type de poursuite»*. De même, *«quand il s'est désisté de sa requête, il n'avait aucun document produit au dossier établissant qu'il avait payé des frais d'avocat»*. Selon M. Bellemare, *«le problème, c'est que Ryan était dans les deux dossiers en même temps»*.

En Chambre, le leader du gouvernement Jean-Marc Fournier s'est indigné hier des *«insinuations»* de Véronique Hivon. Cette dernière venait d'affirmer que 1200 heures facturées par Me Ryan équivalent à *«10 heures par jour, tous les jours, samedi et dimanche inclus, pendant 17 semaines, sans pause»*. Mme Hivon a souligné que Rénald Beaudry, l'avocat de M. Bellemare, n'avait facturé qu'environ 500 heures.

Au bureau du premier ministre, on a rétorqué hier qu'André Ryan a été assisté d'une équipe. M. Ryan a précisé hier dans un courriel avoir travaillé avec sa collègue Marie-Christine Levasseur et une «parajuriste» pour l'organisation des documents, et ce, *«du début du travail de collecte des documents par la Commission au printemps* [2010] *et la lecture du rapport en début d'année* [2011]». Ainsi, fait-il valoir, son travail devant la commission Bastarache a commencé avant celui de M. Bellemare, qui s'est refusé à y participer jusqu'à l'automne. De plus, M. Ryan ne représentait pas que M. Charest, mais tous les témoins issus du bureau du premier ministre. Dans un courriel, M. Ryan a précisé hier avoir été l'avocat de six personnes à cette commission. Outre le premier ministre, *«les quatre chefs de cabinet qui se sont succédé depuis 2003, ainsi que Chantal Landry»*.

Cette information a fait sursauter Marc Bellemare hier, lui qui croyait que M. Ryan avait obtenu du commissaire Bastarache le droit de ne représenter qu'une partie intéressée (Jean Charest) et non de simples témoins (Chantal Landry). *«Ça veut dire qu'il a eu des* briefings *de témoins qui sont censés être indépendants. Il y a eu du tripotage. Je trouve ça inacceptable! C'est une farce et plus on en parle, plus on le sait.»*

Le Devoir

INUTILE

SUITE DE LA PAGE 1

Le cartable d'hier détaille le coût anticipé de chacun des projets de loi. Pour plusieurs, aucun coût supplémentaire n'est prévu. La raison en est bien simple: ils n'auront aucune incidence. C'est le cas du projet de loi C-21 imposant des peines minimales aux Vincent Lacroix et Earl Jones de ce monde. *«Étant donné que la peine minimale obligatoire de deux ans proposée est semblable aux peines actuellement infligées par les tribunaux dans les cas de fraude supérieure à un million de dollars, ou légèrement plus lourde, on prévoit que les répercussions financières de ce projet de loi seront négligeables»*, écrit le gouvernement. Bref, les criminels à cravate écopent déjà d'au moins deux ans d'incarcération et le C-21 n'y changera rien.

Autre exemple, le projet de loi S-9 infligeant aux voleurs d'automobiles une peine minimale de six mois de prison pour lequel le gouvernement ne prévoit aucun impact sur le système carcéral. La raison: *«On s'attend à ce que l'infraction distincte produise des résultats similaires à l'infraction générale relative au vol.»* En d'autres mots, la loi punit déjà le vol, que ce soit d'une voiture ou de tout autre objet. Le projet de loi ne fait que renommer ce crime, qui sera aussi sévèrement puni qu'avant. Au fil des mois, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a accusé à répétition l'opposition libérale de bloquer l'adoption de cet *«important projet de loi»*. Hier soir, sa porte-parole a expliqué que ces deux projets de loi *«font bien plus qu'instaurer des peines minimales»*, ils vont notamment permettre la restitution des biens aux victimes, d'où leur utilité.

Le document du gouvernement est aussi d'intérêt parce qu'Ottawa y admet que deux de ses projets de loi auront une incidence financière importante pour les provinces, dont les prisons seront plus sollicitées. Celui resserrant la vis aux jeunes délinquants coûtera aux provinces 358,5 millions de dollars d'ici cinq ans.

Selon le ministre Nicholson, le millier de pages déposées hier constitue une *«réponse très détaillée»* aux demandes de l'opposition, qui *«devrait être satisfaite»*. Mais selon le député du Nouveau Parti démocratique Pat Martin, les lacunes du document font en sorte que *«nous nous approchons progressivement d'une déclaration d'outrage envers le Parlement. Les députés sont de plus en plus en colère. Nous n'accepterons pas d'être traités ainsi»*.

Vent électoral

Le comité parlementaire remettra un rapport lundi à la Chambre, qui pourrait déboucher sur un vote de confiance le jour même. Les libéraux utilisent d'ailleurs ce thème de l'outrage au Parlement dans une nouvelle publicité télévisée en anglais, dévoilée hier après-midi. Celle-ci rappelle une série de décisions controversées de Stephen Harper et demande si le Canada du premier ministre est celui des électeurs. *«Abus»*, *«tromperie»* et *«outrage»* sont les mots-clés du scénario.

«Il est allé trop loin, affirme le message en visant le premier ministre. *Il se croit au-dessus des lois. Il a refusé de renvoyer Bev Oda pour avoir falsifié des documents et induit le Parlement en erreur. Il a fait fi des accusations* […] *d'avoir violé la Loi électorale du Canada. Il a fermé le Parlement pour réduire au silence ses opposants et a décrété que le "gouvernement du Canada" devait être renommé "gouvernement Harper"»*, rappelle-t-on. Un deuxième message critique quant à lui le bilan économique du gouvernement.

Chez les conservateurs, la journée d'hier a été dédiée à la séduction des électeurs de la région de Québec. Conscient du mécontentement causé par le refus du fédéral de financer le nouvel amphithéâtre, le premier ministre Harper a vanté les réalisations du gouvernement dans la région depuis cinq ans et soutenu que les élus locaux ont une *«influence sans précédent au cabinet»*.

Interrogé sur la concurrence souverainiste dans la région — dans un contexte où le Bloc québécois mène dans les sondages et où le Parti québécois menace sérieusement le gouvernement Charest —, Stephen Harper a affirmé que le mouvement souverainiste décline actuellement *«de façon spectaculaire»*.

«M. Duceppe me surprend toujours, a-t-il dit. *Quand une élection s'en vient — et j'espère qu'il n'y en aura pas —, je peux être certain qu'il y a un sujet dont M. Duceppe ne parlera pas: la souveraineté. Il en parle quand il est à Washington, il en parle quand il se rend en Europe, mais il n'en parle plus aux Québécois. Je crois que c'est un signe du fait que la mission de ce parti décline.»*

Avec la collaboration d'Isabelle Porter
Le Devoir

LE DEVOIR
www.ledevoir.com
Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement
Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements
Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel
Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Janvier de Mirabel, Québec, division de Québécor Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007